

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3439- JEUDI 28 FÉVRIER 2019

IDENTIFICATION DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE

Félix Tshisekedi prêt à nommer un informateur

En visite de travail à Windhoek, où il a rencontré hier la diaspora congolaise établie dans la capitale namibienne, le président de la République a dévoilé son intention de nommer un informateur pour identifier la majorité parlementaire, mettant ainsi fin à la polémique créée autour de l'opportunité ou non d'appliquer cette disposition constitutionnelle.

Devant des dizaines de Congolais tenant à lui tirer les vers du nez sur des questions brûlantes d'actualité, il s'est appesanti notamment sur quelques-unes de ses promesses de campagne qu'il entend matérialiser dans un bref délai, à l'instar de la libération des prisonniers politiques et de la réforme de l'Agence nationale de renseignement.

Page 2



Félix Tshisekedi à son arrivée à Windhoek

CONTENTIEUX ÉLECTORAUX

Les juges encouragés à dire le droit



Les juges de la Cour constitutionnelle

L'Association congolaise pour l'accès à la justice dit s'inquiéter du fait que certains responsables des partis et regroupements politiques exercent des pressions sur les juges, allant jusqu'à leur proposer des avantages matériels afin d'obtenir d'eux des décisions en leur faveur.

Dans un communiqué publié le 26 février, cette ONG appelle les juges de la Cour constitutionnelle et des Cours d'appel à appliquer le droit et à résister aux pressions politiques ainsi qu'aux offres de corruption dans le cadre du traitement des requêtes en contestation des résultats proclamant des députés nationaux et provinciaux.

Page 3

ILLÉGITIMITÉ DES INSTITUTIONS

Martin Fayulu propose un plan de sortie de crise



Le leader de la coalition Lamuka a répondu, hier, à l'invitation du président de l'Église du Christ au Congo, André Bokundoa, initiateur d'une série de consultations visant à engager la nation congolaise dans les concertations au regard de la situation postélectorale actuelle.

Se confiant à la presse à l'issue de l'audience, Martin Fayulu a indiqué que la résolution de la crise de légitimité dont souffrent actuellement les institutions de la République avec des animateurs nommés pour la plupart passe soit par le recomptage des voix, soit par l'organisation de nouvelles élections dans les six, sept ou huit mois à venir.

Page 3

MINES

Un grand meeting prévu pour juin à Lubumbashi

Le rendez-vous annuel des acteurs du secteur minier mondial sur le territoire congolais, le DRC mining week, se tiendra du 19 au 21 juin dans la capitale cuprifère, en présence des représentants du gouvernement de la République et du secteur public.

Cette grande manifestation est organisée par Spintelligent dont les bureaux sont basés au Cap, en Afrique du Sud. Plus de trois mille cinq cents experts miniers internationaux et parties pre-



nantes locales originaires de plus de cinquante pays sont attendus à ce forum. Près de quatre-vingt sociétés d'exploitation minière et d'exploration dont les pionniers du secteur participent traditionnellement à cet événement. Page 3

ÉDITORIAL

Attirance

Que l’Afrique centrale, dans son ensemble, et les deux Congo, en particulier, soient désormais au cœur des réflexions des grands investisseurs comme le démontre l’attention croissante de la communauté internationale n’a rien d’étonnant. Il y a cent cinquante ans déjà, cette partie du continent attirait toutes les convoitises comme le démontra la Conférence de Berlin, en 1885, qui en organisa la colonisation et éleva des barrières artificielles entre les peuples de la région avec toutes les conséquences néfastes que cela engendra.

Ce qui est nouveau et qui change radicalement le regard que porte sur nous le monde extérieur est le fait que la donne change dans tous les domaines. Avec une population jeune qui ne cesse d’augmenter, des ressources naturelles encore très largement inexploitées, un développement rapide des nouvelles technologies, des espaces immenses qui peuvent devenir des sources inépuisables de denrées alimentaires, un abaissement progressif des frontières qui empêchaient la création d’une communauté économique intégrée, des voies de communication routières et fluviales en plein développement, des ports maritimes bien équipés, l’Afrique centrale a maintenant toutes les pièces entre les mains pour devenir en quelques années l’un des marchés les plus attrayants, les plus attirants de la planète.

Seules lui manquent, dira-t-on, la stabilité politique et la sécurité intérieure qui garantiront aux investisseurs que leur mise ne sera pas confisquée ou détruite comme ce fut le cas dans plusieurs pays en raison des troubles ethniques, religieux ou autres qui les rongeaient. Mais c’est précisément sur ce terrain que les dirigeants de l’Afrique centrale concentrent aujourd’hui leur attention, leur énergie comme on le voit en Centrafrique ou chez notre voisine et notre sœur, la République démocratique du Congo.

D’où l’idée qui fait lentement mais sûrement son chemin, selon laquelle le véritable enjeu des prochaines années sera l’intégration régionale, c’est-à-dire la fusion dans un ensemble cohérent des diverses communautés qui composent le Bassin du Congo. Si rien n’est encore joué, il semble bien, cependant, que les cartes soient en cours de redistribution sur la table institutionnelle avec toutes les conséquences positives que cela aura pour les peuples de l’Afrique centrale.

Le Courier de Kinshasa

FORMATION DU GOUVERNEMENT

Félix Tshisekedi prêt à nommer un informateur

En visite de travail à Windhoek où il a rencontré, le 27 février, la diaspora congolaise établie dans cette capitale namibienne, le président de la République a dévoilé son intention de nommer un informateur pour identifier la majorité parlementaire, mettant ainsi fin à la polémique créée autour de l’opportunité ou non d’appliquer cette disposition constitutionnelle.

En visite de travail de quarante-huit heures en Namibie, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a fait une série d’annonces qui n’ont pas manqué de faire tâche d’huile. Arrivés le 26 février dans la capitale namibienne, le chef de l’Etat congolais et sa délégation ont d’abord été reçus au Palais présidentiel où un dîner leur a été offert avant l’entrevue avec les investisseurs et la diaspora congolaise installée en Namibie. Cette dernière rencontre aura particulièrement marqué le séjour de Félix Tshisekedi à Windhoek, vu qu’il s’est ouvert à ses compatriotes qui tenaient à en savoir un peu plus sur sa gouvernance. L’occasion était toute belle pour le successeur de Joseph Kabila de lever certains équivoques ayant trait à son avènement à la tête de la magistrature suprême, question de rassurer sur son obstination à travailler pour le bien-être des Congolais et pour des changements profonds en République démocratique du Congo. Devant des dizaines des Congolais suspendus à ses lèvres, Félix Tshisekedi a survolé quelques-unes de ses promesses de campagne qu’il entend matérialiser dans un bref délai, à l’instar de la libération des prisonniers politiques et de la réforme de l’Agence nationale de renseignement (ANR). Alors que d’aucuns ont déjà commencé à piaffer

d’impatience, le chef de l’État s’est voulu rassurant sur ces deux dossiers. « Dans les jours qui viennent, je peux vous dire que tous les prisonniers politiques seront libérés selon évidemment leurs cas, parce qu’il y en a qui peuvent bénéficier de la grâce présidentielle immédiatement, et d’autres, rien qu’avec leurs procédures, elles peuvent être levées et leur obtenir la libération. En tout cas, ce qui est certain, c’est que tous les prisonniers qui sont retenus pour des raisons politiques dans les prisons du pays seront libérés dans les jours prochains », a-t-il assuré. Quant à l’ANR qui dépend directement de la présidence, il s’est engagé à lui donner un visage plus humain pour qu’elle cesse d’être la police politique tant redoutée. « J’ai d’ores et déjà donné l’instruction pour que tous les cachots de ces services soient fermés, et qu’on ne puisse plus retenir des individus dans ces endroits uniquement à cause de leurs opinions politiques », a-t-il indiqué.

Nomination imminente d’un informateur

Au plan strictement politique, Félix Tshisekedi était attendu notamment sur la question relative à la formation du gouvernement dont la publication continue d’être attendue, plus d’un mois après son investiture. A l’en croire, les choses devraient aller très vite dès son retour à Kinshasa. « Très vite dans les jours qui viennent, nous devrons avoir un gouvernement », a-t-il laissé entendre, tout en martelant sur le fait qu’il va nommer incessamment un informateur qui pourra identifier la majorité parlementaire en vue de la formation de ce gouvernement. Une annonce qui met fin à la polémique créée autour de l’opportunité de nommer ou

non un informateur dès lors que la majorité s’est clairement dégagée au terme des législatives nationales. Revendiquant trois cent quarante-deux députés à l’Assemblée nationale, le Front commun pour le Congo (FCC) avait estimé que la nomination d’un informateur devenait sans objet. « (...) Est-il qu’il y a une majorité qui prétend être une majorité mais on attend l’identifier comme il se doit », a répondu Félix Tshisekedi. Cette étape passée, la suite portera, a-t-il dit, sur des discussions politiques avec le FCC de Joseph Kabila sur la gouvernance du pays. Ce qui donnera lieu à une coalition qui, a-t-il ajouté, sera différente de celles qu’on a toujours connues. « C’est une coalition qui ne va pas se passer comme on a toujours vu dans d’autres pays où on fait juste des arrangements pour occuper des postes ministériels et on s’en fout du reste. Non, ici tout se fera dans la transparence. Nous allons avoir un programme du gouvernement qui sera présenté à nos compatriotes et ce programme sera à tout moment évalué et des comptes seront rendus à notre peuple par rapport à l’avancement des choses », a-t-il ajouté. Dans la foulée, Félix Tshisekedi a exhorté ses compatriotes établis en Namibie à ne pas se laisser manipuler par des pseudo-analystes qui leur font croire que l’alternance intervenue au pays n’est que de façade ou serait le fait d’un changement arrangé, où Joseph Kabila tiendrait toujours les manettes de la gestion du pays. « C’est totalement faux », a martelé Félix Tshisekedi tout en affirmant qu’il n’acceptera pas d’être un président « qui va régner sans diriger ».

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo RÉDACTIONS Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia Service International : Nestor N'Gampoula	(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaine Eta Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34 RÉDACTION DE KINSHASA Directeur de l'Agence : Ange Pongault Chef d'agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diasso Économie : Laurent Essolomwa, Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi Culture : Nioni Masela Sports : Martin Enyimo Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga Distribution et vente : Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -	Tél. (+243) 015 166 200 MAQUETTE Eudes Banzouzi (chef de service) Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff. INTERNATIONAL Directrice : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi. ADMINISTRATION ET FINANCES Directrice : Lydie Pongault Secrétariat : Armelle Mounzeo Chef de service : Abira Kiobi Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi Caisse principale : Sorrelle Oba PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Assistante commerciale : Hortensia Olabouré Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin	Maouakani Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono TRAVAUX ET PROJETS Directeur : Gérard Ebami Sala INTENDANCE Coordonnateur général:Rachyd Badila Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE) Directeur : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Guillaume Pigasse Assistante : Marlaine Angombo	eMail : imp-bc@adiac-congo.com INFORMATIQUE Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguét Okandzé LIBRAIRIE BRAZZAVILLE Directrice : Lydie Pongault Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo GALERIE CONGO BRAZZAVILLE Directrice : Lydie Pongault Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi. Astrid Balimba, Magloire NZONZI B. ADIAC Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél.: 06 700 09 00 / Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault
---	--	--	---	--

SITUATION POSTÉLECTORALE

Martin Fayulu propose un plan pour résoudre la crise de légitimité

La résolution de la crise de légitimité actuelle passe, selon le leader de la coalition Lamuka, soit par le recomptage des voix, soit par l'organisation de nouvelles élections dans les six, sept ou huit mois à venir.

Toujours fonceur, obsédé par le rétablissement de la vérité des urnes dont il fait son cheval de bataille, Martin Fayulu est loin d'abdiquer dans son combat. Le leader de la coalition Lamuka scrute la moindre opportunité pouvant lui permettre de récupérer « son » pouvoir qu'il croit avoir été usurpé au nom d'un pacte aux contours flous conclu sur le dos des Congolais. C'est ainsi qu'il a répondu, le 27 février, à l'invitation du président de l'Église du Christ au Congo (ECC), André Bokundoa, initiateur d'une série de consultations visant à engager la nation congolaise dans les concertations au regard de la situation postélectorale actuelle. En fait, l'ECC entend, par ses bons offices, mettre les parties prenantes à la crise postélectorale autour d'une table en vue de trouver des pistes susceptibles de restaurer les équilibres rompus en surfant sur la recherche de la cohésion nationale. Martin Fayulu était porteur d'un document contenant son plan de sortie de crise qu'il a remis, à l'occasion, à

son interlocuteur. Dévoilant le contenu de ce plan à la presse, au sortir de l'audience, il a indiqué qu'il porte sur deux axes majeurs: le recomptage des voix et l'organisation de nouvelles élections endéans six à huit mois. « *Le plan est très clair; nous voulons la vérité des urnes en deux volets. Le premier volet, c'est le recomptage des voix comme nous l'avons demandé et comme tout le monde l'a dit. Dans un autre cas, rentrons aux élections, refaisons les élections dans six, sept ou huit mois pour savoir qui réellement a gagné* », a-t-il déclaré. Pour le leader de Lamuka, cette recette est la seule alternative susceptible de résoudre la crise de légitimité dont souffrent actuellement les institutions de la République avec des animateurs nommés pour la plupart. « *Vous le savez que tous ceux qui sont à l'Assemblée nationale n'ont pas gagné. Il y a beaucoup de nommés comme celui qu'on prétend être le président de la République, il a été nommé. Ceux qui sont dans les assemblées provinciales maintenant, ils ont été nommés* », a indiqué celui qui prétend avoir gagné la présidentielle du 30 décembre dernier. Enfin concernant le label sous lequel il a battu campagne, à savoir la coalition Lamuka, Martin Fayulu s'est re-

fusé de placer un quelconque mot au lendemain de la reconnaissance par ce regroupement politique de Félix Tshisekedi comme président de la République. « *Ne me posez pas de question sur Lamuka aujourd'hui. Je vous réponds sur ma visite auprès du président de l'Église du Christ au Congo* », a-t-il lâché, l'air grave, aux journalistes qui tentaient de lui tirer les vers du nez. Rappelons à ce sujet qu'Ensemble pour le changement, la plate-forme phare de la coalition Lamuka, avait reconnu mardi Félix Tshisekedi comme président de la République mais précisant qu'il attend de lui des signaux forts, notamment sur le retour des exilés politiques à l'instar de Moïse Katumbi. Bien plus, Pierre Lumbi, son vice-président et directeur de campagne de Martin Fayulu, a déclaré que le combat de la vérité des urnes avait atteint ses limites. Une approche qui, de plus en plus, éloigne ce regroupement politique de son « joker » obligé de recadrer son combat politique par rapport à cette nouvelle donne, étant entendu que Lamuka, en tant que coalition électorale, est appelée à disparaître, à défaut de se muer en un regroupement politique adapté au contexte postélectoral.

Alain Diasso

CONTENTIEUX ÉLECTORAUX

Les juges encouragés à dire le droit

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) dit s'inquiéter du fait que certains responsables des partis et regroupements politiques exercent des pressions sur les juges, allant jusqu'à leur proposer des avantages matériels afin d'obtenir d'eux, des décisions en leur faveur.

Dans un communiqué du 26 février, l'ACAJ appelle les juges de la Cour constitutionnelle et des Cours d'appel à appliquer le droit, résister aux pressions politiques et aux offres de corruption, dans le cadre du traitement des requêtes en contestation des résultats proclamant des députés nationaux et provinciaux. L'ONG de défense des droits de l'homme fonde ses inquiétudes en s'appuyant sur l'observation de procès en cours ainsi que sur plusieurs témoignages enregistrés. Elle note aussi que certains responsables de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) étaient accusés d'influencer ces juges pour qu'ils n'annulent ou ne modifient pas les résultats contestés. « *Cette situation est constatée au niveau de la Cour constitutionnelle, qui traite les requêtes en contestation des résultats issus des élections législatives ; mais aussi des Cours d'appel, qui traitent celles relatives aux élections des députés provinciaux* », a soutenu l'Acaj. Face à ce constat, son président, Me Georges Kapiamba,

a exhorté les juges à ne trancher les contentieux électoraux que conformément au droit et à rejeter les pressions politiques ainsi que toutes les offres de corruption. Les responsables de la Céni, a-t-il ajouté, doivent s'abstenir de toute démarche de nature à exercer une quelconque pression sur les juges pour qu'ils n'annulent pas des résultats contestés. « *La Céni doit se limiter à jouer son rôle d'expert et cesser de se transformer en partie au procès* », a-t-il ajouté.

Des faits punis par la loi

L'Acaj rappelle, par ailleurs, que les faits de corruption sont prévus et punis respectivement par les articles 147 et 150 du code pénal livre II, et 87 de la loi électorale. Ainsi, a-t-elle dit, toute personne qui en a connaissance doit les dénoncer auprès de la justice. C'est dans ce cadre que cette ONG recommande vivement au procureur général près la Cour constitutionnelle et aux procureurs généraux près les Cours d'appel de prendre des dispositions urgentes afin de rechercher et poursuivre les auteurs et complices des faits ci-haut exposés. Elle promet, quant à elle, de poursuivre son observation des procès à la Cour constitutionnelle et au niveau des Cours d'appel afin de s'assurer que les juges rendent leurs décisions en application de la loi.

Lucien Dianzenza

MINES

Un grand meeting prévu pour juin à Lubumbashi

Le rendez-vous annuel des acteurs du secteur minier mondial sur le territoire congolais, le DRC mining week, se tiendra du 19 au 21 juin dans la capitale cuprifère, en présence des représentants du gouvernement de la République et du secteur public.

Le DRC mining week est organisé par Spintelligent dont les bureaux sont basés au Cap, en Afrique du Sud. Il représente plus de trois mille cinq cents experts miniers internationaux et parties prenantes locales originaires de plus de cinquante pays. Près de quatre-vingts sociétés d'exploitation minière et d'exploration, dont les pionniers du secteur, participent traditionnellement à cet événement. Par ailleurs, une partie consacrée à l'exposition a pris une certaine envergure ces dernières années. Pour cette édition 2019, l'on attend plus de cent quatre-vingts fournisseurs de plusieurs nationalités, dont

les firmes sud-africaine, zimbabwéenne, française, britannique, allemande et chinoise. Il est prévu également une conférence stratégique de haut niveau sur les défis et développements de l'industrie, ainsi qu'une journée focus consacrée à plusieurs matières : énergie, options de financement pour les sociétés minières, code minier, avenir du secteur minier, mise à niveau des compétences locales, partenariats publics-privés et mise à jour des projets. Aucun acteur puissant du secteur minier n'est prêt à renoncer à la République démocratique du Congo (RDC) après un difficile processus électoral qui a permis finalement la première passation de pouvoir entre un président entrant et un président sortant. Le grand débat autour du très controversé nouveau code minier ne peut éluder la place stratégique du pays tant du point de vue de la quantité des ressources dis-

ponibles que de la qualité, explique le responsable des mines et métaux au sein du groupe Standard Bank, Peter Von Klemperer. Au fil des années, ce meeting est devenu une véritable plate-forme qui encourage le dialogue entre les banques et l'ensemble des parties prenantes du secteur minier. Pour la Standard Bank, cette rencontre permet également de mobiliser ses clients après plus de vingt ans de financement d'opérations et de gestion des services bancaires pour une clientèle diversifiée en RDC, allant d'acteurs établis à de nouveaux clients d'origine chinoise.

«Une demande en métaux toujours plus forte»

En dépit d'une année finissante particulièrement difficile pour le secteur minier, il faut regarder vers le futur. Celui-ci s'annonce très solide pour la RDC, martèle la directrice de l'événement, Elodie Delagneau.

En effet, « *la demande en métaux pour batteries, tels que le lithium et le cobalt, est à la hausse et les coûts de production en RDC font que le prix moyen de production du cobalt est 30 % inférieur à celui du reste du monde* », a-t-elle affirmé, poursuivant: « *Cela permet aux mineurs d'absorber les paiements de redevances supplémentaires introduites par le nouveau code minier* ». En somme, la RDC reste très compétitive dans ce domaine malgré la révision à la hausse des charges des entreprises minières. C'est la bonne nouvelle au moment d'enclencher la seconde moitié du premier trimestre de l'année. Certes, aucun doute possible sur la disponibilité des richesses mais, en revanche, plusieurs questions stratégiques restent en suspens. Il y a, par exemple, la sempiternelle question du déficit électrique avec

ses effets désastreux sur l'activité minière en RDC. L'on estime les besoins du monde minier autour de 1 200 MW dans le pays. Un marché alléchant pour les fournisseurs de solutions énergétiques après la libéralisation du secteur de l'électricité en 2014. Globalement, le pays n'utilise que 3 % de son énorme potentiel hydroélectrique estimé à plus de 100 000 MW. La RDC paie le prix amer des décennies de négligence et d'absence de maintenance. Actuellement, une partie considérable du territoire national n'est pas électrifiée. Au fait, le taux d'électrification n'a pas dépassé les 10 % depuis 2014, contre une moyenne subsaharienne de plus de 40 %. Avec la libéralisation, une dizaine d'opérateurs privés preste dans le secteur de l'électricité, produisant quelque 500 MW essentiellement par l'exploitation des énergies renouvelables.

Laurent Essolomwa

SANTÉ

Alerte sur des moustiquaires sous dosées en insecticides

Le collectif des organisations de la société civile pour la santé et la lutte contre le paludisme (Cosap) a dénoncé, dans une lettre ouverte au ministre de la Santé, le 21 février, la distribution en République démocratique du Congo (RDC) des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée d'action (Milda) de marque Dawa/Tana qui seraient de sous standard et hors normes.

« Nous considérons que nous sommes devant un très grave problème de négligence en matière de santé publique qui a consisté à fabriquer et fournir plus de soixante millions de ces moustiquaires de sous standard et hors normes, destinées à protéger quelque cent vingt millions de personnes à travers vingt pays ! Et ce, sur deux ans ! », s'est indigné le Cosap.

Dans sa lettre ouverte dont des copies ont été réservées aux autres institutions de la République et aux organismes nationaux et internationaux membres du système des Nations unies, le Cosap a révélé que ces moustiquaires n'étaient presque pas imprégnées d'insecticides et ne répondent pas aux normes standards de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

tant sur leur taille que sur leur bio efficacité. Ceci étant, elles ne protégeraient pas efficacement contre le paludisme. Rappelant qu'une communication conjointe Fonds mondial/PMI a carrément recommandé une simple mise en quarantaine de ces moustiquaires, le Cosap se dit étonné que le ministère de la Santé, qui avait été saisi, n'ait fait aucune communication suite à cette alerte.

Le Cosap, quant à lui, admet que c'est dans le cadre de la réalisation de sa mission qu'il a été informé, depuis le 2 février, de l'alerte lancée sur ces moustiquaires de marque Dawa-Tana, fabriquées entre janvier 2017 et avril 2018 et distribuées par les principaux bailleurs des fonds de lutte contre le paludisme, sous seing de Global fund et PMI (US Président malaria initiative).

Un très grave problème de négligence

Selon le collectif, durant l'année dernière, la RDC, à travers le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), a reçu pour distribution aux ménages près de six millions des moustiquaires de marque Dawa-Tana. Il est inadmissible, a-t-il estimé, qu'une compagnie ait pu systématiquement



Des paquets de moustiquaires de marque Dawa aujourd'hui souffrir d'impunité au prétexte erroné qu'une moustiquaire sans insecticide continue de protéger de la malaria », a soutenu le Cosap. Cette situation, d'après ce collectif, soulève plusieurs interrogations notamment sur le contrôle de la qualité des produits, la procédure d'autorisation de mise sur le marché, le respect des normes fixées par l'OMS dans le cadre de l'homologation des produits de lutte contre certaines pathologies, la procédure de sélection des fournisseurs de ces moustiquaires, etc. « Il nous faut combien de scandales de piraterie, combien de pertes en vies humaines pour cause de prise des médicaments de piètre qualité pour que l'on

et pendant au moins deux ans sous doser ces produits en insecticides et fabriquer des Milda bien en dessous des tailles requises et ce, sans avoir éveillé les soupçons de leur propre système de contrôle/assurance qualité.

En se tournant vers l'OMS et le Fonds mondial, le Cosap veut comprendre comment les inspections avant livraison dans les pays de fabrication ont pu valider de tels produits. « L'OMS et le Fonds mondial doivent tenir pour responsables de leurs actes, les fabricants des moustiquaires peu scrupuleux et s'assurer que de tels actes soient suivis de conséquences dans un environnement qui semble

agisse, que l'on protège effectivement nos concitoyens ? Combien d'études de qualité et de rapports sur la durabilité des Milda vont encore être menées par PMI ou nos chercheurs en Afrique sans être suivies des conséquences? », s'est demandé ce collectif.

A la suite de cette dénonciation, le Cosap attend du ministre de la Santé publique la convocation d'une réunion urgente avec les différents partenaires engagés dans la lutte contre le paludisme, pour faire le point sur la question et lever les options urgentes à mettre en œuvre. Il plaide également pour la mise en quarantaine des stocks des moustiquaires de marque Dawa-Tana disponibles auprès de tous les acteurs de la chaîne de distribution, etc.

Le Cosap a rappelé qu'en tant que collectif des organisations de la Société civile, son objectif premier est d'informer et de mobiliser les citoyens congolais dans la lutte contre le paludisme avec comme objectif l'élimination de cette pathologie d'ici à 2025. Il s'active également pour plus de coordination, de transparence et de redevabilité dans la lutte contre le paludisme en RDC

Lucien Dianzenza

MUSIQUE

Les Nuits des percussions se clôturent à Guez Arena

Pour sa dernière soirée ce 28 février, l'événement annonceur du Festival Nsango Mbonda, qui a fait vibrer le Centre Wallonie-Bruxelles les 26 et 27 février, passe de la Gombe à la cité, à l'espace culturel de Kasa-Vubu.

L'affiche de clôture des trois Nuits des percussions n'est pas des moindres. En tout cas, c'est ce que s'imagine déjà le public séduit par les soirées de mardi et mercredi, décidé à suivre Nsango Mbonda jusqu'à Kasa-Vubu. « Biso na bango », le spectacle final de la rencontre organisée en trois soirées est une nouvelle création du festival dont un écho favorable est parvenu aux oreilles de plusieurs. Prévu à partir de 18h30 à Guez Arena, il s'annonce tout simplement grandiose. Tous les types de percussions mais surtout traditionnelles vont accompagner les divers genres musicaux, a-t-on appris.

Le 27 février, c'était à Percussions Longo de faire son show au Centre Wallonie-Bruxelles. Une sorte de préparation à la soirée de clôture, le spectacle offert s'est appuyé sur des rythmes empruntés aux traditions congolaises. Im-

possible de ne pas apprécier la combinaison harmonieuse des instruments traditionnels et modernes. Toute la magie du show, ont convenu la plupart des mélomanes conquis, c'étaient ces chants et danses empruntés à la musique urbaine venus ponctuer cette musique qui s'en est trouvée sublimée.

En effet, après avoir été tenu en haleine par Kratos, le mauvais temps qui a fait à Kinshasa à l'ouverture n'a pas empêché le déroulement de la soirée. La centaine de personnes présentes à la soirée du 26 février a aimé l'immersion dans l'univers du beatbox, ce genre musical dont les origines remontent à la musique rurale, chansons religieuses, blues, etc., du XIXe siècle. Les sons produits par Kratos ont tout juste émerveillé. Le public amusé n'a pas manqué d'apprécier l'artiste qui a fait l'homme instrument usant de sa bouche, ses lèvres, sa langue autant qu'il le faisait de sa voix pour reproduire les sons d'instruments modernes. L'assistance a tout particulièrement salué l'imitation de ces guitares aux envolées lyriques de la rumba congolaise.

Nioni Masela

3 NUITS DES PERCUSSIONS

NSANGO MBONDA - KRATOS - PERCUSSION LONGO

MARDI 26 FÉV //19H // KRATOS
LIEU : CENTRE WALLONIE-BRUXELLES

MERCREDI 27 FÉV //19H // LONGO
LIEU : CENTRE WALLONIE-BRUXELLES

JEUDI 28 FÉV //18H30 // NSANGO MBONDA
LIEU : CENTRE CULTUREL GUEZARENA

Les Nuits des percussions

DIVERTISSEMENT

Le jeu de société OrthogrAfrique s’invite sur le petit écran

Diffusée pour la première fois le 26 février sur B-One télévision, la nouvelle émission ludique et éducative animée par l’auteur du jeu, Olivier Kayomo, met en compétition deux équipes d’élèves pendant vingt-cinq minutes.

Programmée à une fréquence régulière de trois diffusions la semaine, mardi-mercredi à 18h30 et samedi à 15h30, OrthogrAfrique est une émission à laquelle devraient vite se familiariser les téléspectateurs habituels de B-One Tv. Elle découle du premier jeu de société moderne africain présenté aux Kinois, le 23 décembre 2017, en direct à partir de la chaîne nationale, la RTNC.

A présent, Olivier Kayomo s’est décidé à porter son jeu de société à la télévision à travers une émission éponyme de vingt-cinq minutes, un match qui met en compétition deux équipes de trois élèves des écoles des quatre districts de Kinshasa. Producteur de l’émission dont il est lui-même présentateur, il affirme : « C’est connu, la jeunesse, les enfants, apprennent très vite et retiennent plus facilement en jouant. D’où le choix de créer une émission qui soit en même temps ludique et essentiellement éducative ».

Olivier Kayomo souligne qu’il a tenu à lancer l’émission à partir de Kinshasa, la capitale, autour de seize établissements scolaires, soit quatre écoles par district. L’on verra donc défiler sur le petit écran des élèves venus de la Tshangu, du Mont-Amba, de Lukunga et de

Ngaliema. Les deux premières émissions diffusées mardi et mercredi soir ont été consacrées aux écoles de la Tshangu. Un choix que le géniteur d’OrthogrAfrique explique de la sorte : « Nous avons commencé par la Tshangu parce que c’est sans doute là que l’on rencontre le plus d’enfants issus de milieux défavorisés. Et, OrthogrAfrique a aussi pour mission de promouvoir l’égalité des chances. Nous estimons qu’il y a autant de jeunes intelligents à la Tshangu que dans d’autres districts. Et, comme lui est plutôt défavorisé, nous avons choisi de le privilégier, le mettre en lumière avant tous les autres ».

Une nouvelle aventure

De manière générale, a fait savoir Olivier Kayomo, « les écoles de Tshangu tout comme celle des autres districts d’ailleurs ont accueilli OrthogrAfrique avec beaucoup, beaucoup d’enthousiasme et d’excitation. Les élèves, premiers concernés, ont beaucoup apprécié ». Et d’ajouter : « C’est naturellement une nouvelle aventure pour beaucoup de nos jeunes qui n’ont jamais entendu parler, n’ont jamais vu, jamais joué à des jeux de société classiques à l’instar du Monopoly ou le trivial poursuit. Quelques rares encore nous ont parlé du scrabble, mais la grande majorité, à la Tshangu c’est plus criant, a affirmé n’avoir jamais entendu parler des jeux de société ». Néanmoins, Olivier Kayomo a



Préparatifs du tournage de la grande première d’OrthogrAfrique

soutenu que son émission est « naturellement ouverte à toutes les écoles de la RDC. Elle vise essentiellement les élèves des humanités, de la 3^e à la 6^e, toutes sections confondues ». Il a indiqué que « le jeu OrthogrAfrique a également pour objectif de susciter le goût à la lecture, permettre surtout à une partie de la population, essentiellement la jeunesse, de connaître l’histoire du pays et sa géographie. En tout cas, les grandes lignes de la culture générale commune ».

Le premier but de l’émission OrthogrAfrique, a affirmé son initiateur, c’est de toucher un large public. « Nous sommes dans une démarche de pé-

dagogie de masse. C’est aussi la volonté de promouvoir le jeu de société car, depuis sa sortie, nous n’en avons pas encore fait la promotion telle que nous le souhaitions. Entre autres raisons, le gouvernement censé nous accompagner ne l’a pas fait à juste titre », a soutenu Olivier Kayomo

La production d’OrthogrAfrique n’est pas une mince affaire. « Pour cette première saison, avec ces seize écoles, nous naviguons entre 25 000 \$ et 30 000 \$ pour avoir une très bonne qualité d’émission », a signifié son producteur. Quoique certains partenaires lui prêtent main forte, ce n’est pas assez. « Nous continuons à démar-

cher les organisations internationales car les dons sont attendus de toute personne de bonne volonté, nous en avons besoin pour arriver à tout organiser », a-t-il souligné, indiquant que cela permet d’assurer la collation des enfants, leurs vareuses, la location des bus pour les conduire à B-One. Et de renchérir : « Tout cela, sans compter les équipes techniques car la version émission télé exige énormément. Nous avons besoin du concours de tous ceux pour rendre OrthogrAfrique accessible à tous, en faire un jeu populaire mais pas élitiste et aussi le pérenniser ».

Nioni Masela

LINAFOOT/LIGUE 1

Renaissance bat Dauphin noir, Rangers domine Dragons/Bilima

La 24^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) s’est poursuivie le 27 février, au stade Tata Raphaël de Kinshasa, avec deux rencontres.

Le FC Renaissance du Congo s’est remis de sa défaite amère de dimanche dernier face au Daring Club Motema Pembe (des troubles ont émaillé cette rencontre et le stade des Martyrs a été fermé après des dégâts évalués à 56 250 dollars américains) en dominant l’AS Dauphin noir de Goma (province du Nord-Kivu), en match comptant pour la 20^e journée. Deux buts à zéro, c’est le score de cette partie dominée par les protégés du pasteur et évêque Pascal Mukuna de l’Assemblée chrétienne de Kinshasa. David Molinga, alias Falcao, à la 26^e mn, et Kikwama à



Le FC Renaissance du Congo

la 77^e, ont été les buteurs des Renais qui sortent progressivement de la zone de relégation.

Au classement, Renaissance compte vingt-et-un points en vingt-et-un matchs joués, alors que Dauphin noir a déjà à son actif trente-deux points pour dix-neuf rencontres livrées.

En première rencontre comptant pour la 21^e journée, les Académiciens de Rangers ont battu les Monstres de Dragons/Bilima par un but à zéro. Grâce à ce précieux succès, l’AC Rangers totalise vingt-huit points et occupe la sixième place. L’AS Dragons/Bilima est bloqué à sept points, occupant la quinzième et dernière place après l’exclusion de l’OC Muungano du championnat national de football.

Martin Engimo

PROGRAMMES CPAC ET CPAPC 2019

Cinquante journalistes invités

Le programme d'étude-diplomatique du Centre de presse Afrique-Chine (CPAC) et du Centre de presse Asie pacifique-Chine (CPAPC) a reçu cette année cinquante hommes et femmes de médias, issus de quarante-neuf pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique.

Les participants au programme ont été accueillis à la faveur d'une cérémonie organisée le 27 février à Beijing, en Chine. A cette occasion, le vice-président de la CPDA, Hu Zhengyue, s'est notamment adressé aux journalistes africains à travers une déclaration conjointe sur l'approfondissement des échanges et de la coopération entre la Chine et l'Afrique. « *Encore une fois, c'est un plaisir d'assister à la cérémonie d'ouverture conjointe du programme du Cpac et Cpapc 2019 dans le cadre du CIPCC. Ces dernières années, dans le cadre du Forum sur la coopération Chine-Afrique et de l'initiative Belt & Road, nous avons instauré une coopération pratique très productive dans de nombreux domaines, apportant des avantages substantiels aux Chinois et aux Africains* », a-t-il indiqué.

D'une durée de dix mois, le programme ordonné par le Centre international de presse de Chine (CIPC) et soutenu par China public diplomacy association (CPDA) entend offrir aux participants un nouveau regard sur ce pays. « *Je pense qu'après dix mois d'échange, vous aurez une compréhension approfondie de la situation de la Chine. J'es-*



Les organisateurs et les participants posant pour la photo de famille

père que vous pourrez utiliser votre stylo et votre appareil photo pour enregistrer ce que vous avez vu et entendu en Chine, transmettre des messages objectifs, promouvoir la paix et l'amitié, faciliter la coopération gagnant-gagnant et présenter la Chine de manière complète, réelle et tridimensionnelle », a estimé le vice-président de la CPDA.

Au-delà d'offrir aux journalistes l'opportunité de s'immerger dans le milieu médiatique chinois, la

Chine souhaite aussi étendre son écho à travers le récit de ces journalistes à travers leurs médias respectifs.

La rencontre a aussi permis à l'un des participants du programme de pointer un des sujets qui heurte la coopération Chine-Afrique, notamment la propagande selon laquelle la Chine entend coloniser l'Afrique à travers son soutien multiforme. « *Il est regrettable que cette coopération constructive se soit heurtée à une propagande néfaste de certaines*

parties du monde. Des récits tels que le soutien de la Chine est un projet de colonisation de l'Afrique se propagent dans l'espoir de discréditer la Chine », a déploré Mubarak Mugabo, journaliste du Groupe Vision-de l'Ouganda. Avant d'ajouter: « *Je croyais personnellement à ce discours jusqu'à ce que je mette les pieds sur le sol chinois pour la première fois, le 16 octobre 2018. Je faisais partie des trente-deux journalistes africains invités à assister au séminaire sur les*

commentateurs et chroniqueurs renommés des principales organisations de médias pour l'Afrique. Mon séjour en Chine m'a ouvert les yeux et j'ai eu l'occasion d'entendre et de voir la véritable histoire chinoise de mes propres oreilles et de mes propres yeux. Le miracle de la Chine est un sujet sur lequel chaque Africain doit prêter attention si nous voulons provoquer le développement de nos propres économies en difficulté et je pense que ce programme nous donnera une plus grande opportunité d'en apprendre davantage ».

Rappelons, par ailleurs, que cette année marque le 70^e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine. Le deuxième forum Belt & Road sur la coopération internationale se tiendra cette année dans les prochains mois et une variété d'activités seront organisées à l'occasion. Les participants assisteront ainsi aux entrevues d'une série de ces événements nationaux et diplomatiques tels que les deux sessions et la conférence annuelle du forum de Boao pour l'Asie 2019. Ils apprendront également différentes cultures régionales de la Chine.

Durly Emilia Gankama

PROGRAMME DES OBSÈQUES



Le programme d'inhumation de Maman Julienne Albertine Djembo, décédée le 19 février 2019 à Brazzaville, se présente comme suit :

- Mercredi 27 février 2019** : sortie de la dépouille de la morgue du CHU de Brazzaville à 15h30.
- recueillement , dépôt de gerbes de fleurs et veillée au domicile familial au n°9 bis, rue Mbétis (avenue des beaux parents) Poto-Poto.

- Jeudi 28 février 2019 :**
- Levée de corps à 10h30
 - Recueillement en la Basilique Sainte Anne ;
 - 12h00 : Messe de funérailles ;
 - 13 h30 : inhumation au cimetière du centre-ville ;
 - 15h00: Retour au domicile familial
 - Fin de la cérémonie.

PRÉSIDENTIELLE AU NIGERIA

Muhammadu Buhari succède à lui même

Fort de sa victoire avec 56% des voix face son rival, Atiku Abubakar, selon les résultats communiqués par la Commission électorale mardi soir, le président réélu réaffirme les mêmes priorités que lors de sa première élection qui avait suscité tant d'espoirs et de changements : vaincre Boko Haram, s'attaquer à la corruption et conforter l'économie nigériane.

Au plan sécuritaire, le président Muhammadu Buhari reste optimiste que son pays vaincra Boko Haram. « Nous avons tenu nos engagements de sécuriser l'intégrité de notre territoire face à l'insurrection cruelle (du groupe djihadiste de Boko Haram) qui a dévasté une grande partie du nord-est du pays », a-t-il déclaré. « Nous pensons que nous pouvons mettre en place une politique rigoureuse et globale pour mettre fin au conflit entre agriculteurs et éleveurs », a-t-il ajouté.

Ce conflit a déjà fait plusieurs milliers de morts depuis l'arrivée de Muhammadu Buhari au pouvoir et exacerbé les tensions religieuses dans la ceinture fertile du Nigeria.

« Les scandales de corruption à grande échelle et au plus haut de l'échelle du pouvoir font partie du passé (...). Un proverbe yorouba (l'un des trois grands groupes communautaires du Nigeria) dit que seul un esprit patient peut traire un lion. De la même manière, la lutte contre la corruption est difficile mais pas impossible », a-t-il relevé.

Muhammadu Buhari, âgé aujourd'hui de 76 ans, reconnu comme un homme strict et inflexible, reste tout autant déterminé dans la lutte contre la corruption.



Muhammadu Buhari

ruption. « Des progrès tangibles ont été faits mais beaucoup reste encore à accomplir. Nous avons notamment rapatrié des centaines de millions de dollars de fonds illégaux qui étaient bloqués dans des banques étrangères », a-t-il écrit sur sa page Facebook, ajoutant : « Ces fonds ont été réinvestis dans la plus grande transparence dans des projets d'infrastructures et utilisés pour soutenir le développement des plus pauvres dans notre société ».

En ce qui concerne l'économie, le président s'est félicité des résultats obtenus. « La reprise économique que nous vous avions promise est en cours... En 2018, la croissance était de 1,93%. Il

est à noter que cette importante performance était tirée par le secteur non-pétrolier, dont la croissance a augmenté de 82% en un an (...). Nous devons redoubler encore nos efforts dans cet engagement de diversification de l'économie pour accélérer la croissance et ainsi, créer de l'emploi pour nos citoyens », a promis le chef de l'Etat réélu.

«L'administration Buhari a jeté les bases d'un pays fort, stable et prospère»

Il sied de noter que le Nigeria, avec près de deux millions de barils par jour, est le premier producteur de pétrole du continent et son économie dépend presque exclusivement de l'or noir.

Outre ces défis sus-évoqués, le président compte agir dans plusieurs autres domaines, dont l'emploi, l'éducation et les infrastructures. « Notre engagement pour construire des infrastructures essentielles - du rail, des ponts, des aéroports, des ports - permettra de créer de l'emploi et d'améliorer la compétitivité de nos industries ». « Nous avons pour objectif de créer quinze millions nouveaux emplois », a-t-il indiqué.

Dans son programme de société, Muhammadu Buhari a clairement affiché ses ambitions en matière d'éducation. « Nous allons réhabiliter dix mille écoles à travers le pays et engager de nouvelles formations pour nos professeurs en sciences, technologies, arts plastiques et mathématiques », a-t-il fait savoir, précisant que sous sa nouvelle présidence, le pays va « augmenter de 9,2 millions à quinze millions le nombre d'enfants qui recevront à manger gratuitement à l'école primaire ».

Pour n'avoir pas du tout accompli ses promesses de 2015 à l'issue de son premier mandat et alors que le pays se relève péniblement d'une grave récession, Muhammadu Buhari s'était présenté comme le candidat de la continuité. Pour ce faire, il a demandé à ses électeurs quatre années sup-

plémentaires pour achever son programme initial, affirmant que son administration a « jeté les bases d'un pays fort, stable et prospère ».

Pour le scrutin présidentiel qu'il vient de remporter, les écarts entre lui et son challenger, tous haoussas du nord et musulmans, étaient certes moins prononcés que lors du scrutin de 2015, entre l'actuel président et son prédécesseur, Goodluck Jonathan, chrétien du Delta. Mais Muhammadu Buhari a réussi à maintenir une large avance sur son adversaire.

Notons que Atiku Abubakar, candidat malheureux de l'élection, est un riche homme d'affaires et ancien vice-président du Nigeria entre 1999 et 2007, alors que Muhammadu Buhari est un ancien général qui avait déjà dirigé le pays en 1983 pendant les dictatures militaires.

Malgré la victoire annoncée du président sortant, l'opposition a dénoncé des fraudes massives du parti au pouvoir pour le maintenir à la tête du pays et avait demandé l'interruption des résultats mardi soir. Toutefois, cette demande ne peut se faire que par voie de justice. La mobilisation des électeurs nigériens a été faible lors de ce scrutin, avec un taux de participation d'environ 40%.

Nestor N'Gampoula

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Accra a abrité un mini-sommet régional

Les présidents Patrice Talon (Bénin), Faure Gnassingbé (Togo), Marc-Christien Kaboré (Burkina Faso), Nana Akufo-Addo (Ghana) et le vice-président Daniel Kablan Duncan (Côte d'Ivoire) s'étaient réunis, le 22 février dans la capitale ghanéenne, dans le cadre d'un sommet sous-régional sur la sécurité.

Les échanges ont porté particulièrement sur les questions sécuritaires et la lutte contre le terrorisme. L'objectif principal était de redéfinir les politiques et la mise sur pied de nouvelles stratégies décisives de commun accord, pour faire face au terrorisme, un fléau qui entrave la sécurité des pays, en l'occurrence le Burkina-Faso.

Le Bénin, le Togo, le Ghana, le Burkina-Faso et la Côte-d'Ivoire entendent conjuguer leurs efforts pour éradiquer le terrorisme.

C'est donc une réplique sous-régionale qui est en préparation. « Cette rencontre de haut niveau offrira un cadre d'échanges pour une meilleure approche face aux menaces sécuritaires en vue de garantir la paix et la stabilité dans la sous-region », précisait un communiqué.

Ce sommet faisait suite à la réunion des ministres en charge de la Défense et de la sécurité, ainsi qu'à celle des responsables des services de renseignement du Bénin, du Ghana, du Togo, du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire, tenue en 2018.

Les chefs d'Etat sont convenus d'actions fortes, pour freiner l'évolution du terrorisme. Des actions qui n'ont pas été diffusées, afin de ne pas dévoiler la stratégie aux criminels.

Noël Ndong

AFRIQUE DE L'OUEST

La directrice générale de l'Unesco en visite au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire

Audrey Azoulay a placé son déplacement dans les deux pays, les 24 et 26 février, sous deux priorités : l'Afrique et l'éducation, en particulier des filles et des femmes.

A Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, la directrice générale de l'Unesco a pris part au 50e anniversaire du Fespaco, dont le thème est « Mémoire et avenir des cinémas africains ». Plus de cent soixante films de tout le continent seront présentés. Elle a ouvert la table ronde intitulée « 50 ans de Fespaco : 50/50 pour les femmes. Egalité et diversité dans le cinéma africain ».

L'Unesco soutient les productions cinématographiques africaines et le rôle déterminant des femmes dans cette industrie créative. Seront projetés,

entre autres, quatre films symboles du patrimoine cinématographique africain, restaurés dans le cadre du partenariat de l'Unesco avec la Fédération panafricaine des cinéastes et The Film Foundation Martin Scorsese. Audrey Azoulay a conclu cette visite au Burkina Faso par un entretien avec le président Burkinabè, Broch Marc Christian Kaboré. Puis elle se rendra en Côte d'Ivoire, où elle s'entre- tiendra, de prime abord, avec le président ivoirien Alassane Ouattara. Elle ira ensuite à la rencontre de femmes commer-

çantes suivant un programme d'alphabétisation de l'Unesco par le numérique. La DG de l'Unesco se rendra sur le site du patrimoine mondial Ville historique de Grand Bassam, inscrit depuis 2012. Elle terminera sa visite ivoirienne par la visite des archives de la Fondation Amandou Hampâté Bâ.

La Fondation dispose notamment d'une vaste collection de plus de 3000 ouvrages rares, ainsi que des dizaines de milliers de manuscrits sur les traditions orales africaines. En raison de leur fragilité, ces manuscrits ont besoin d'être préservés, restaurés et valorisés notamment par un travail de numérisation.

N.Nd.



GROUPE ISM - ÉCOLE D'INGÉNIEURS / DIGITAL CAMPUS

Programmes Licence / MBA & Master

Innovation, Entrepreneuriat, Technologie

Informatique Appliquée à la Gestion • Génie Logiciel • Management de Projet • Ingénierie réseaux et systèmes

Sécurité des systèmes d'information Mathématiques appliquées • Électronique et Télécommunications.

Stratégie digitale • Marketing digital • Web et Multimédia • Big Data

Groupe ISM

2, rue des Écrivains - Point E - BP 5018 - Dakar-Fann - Sénégal

+221 33 869 76 77 • info@ism.edu.sn • www.groupeism.sn



SANTÉ

Le système national d'information sanitaire en cours d'amélioration

Une équipe technique est en formation à Brazzaville en vue de l'intégration du logiciel "District health information système" (Dhis-2) qui va révolutionner le système congolais d'information sanitaire de la base au sommet.



Les techniciens en formation sur le Dhis-2

Le système national d'information sanitaire est un outil indispensable de production des indicateurs pour le suivi, l'évaluation et la planification des interventions en matière de santé. Le directeur de cabinet de la ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio, a reconnu que ce système a jusque-là présenté quelques faiblesses liées, entre autres, à la multiplicité des supports de collecte, aux faibles taux de complétude, à l'absence

de standardisation des supports de collecte au niveau des hôpitaux généraux... « Le logiciel Dhis-2 apportera donc les changements escomptés », a indiqué Florent Balandamio, justifiant l'utilité de la formation des techniciens qui s'imprègnent des modalités de fonctionnement de cette technologie. Ces derniers vont former, à leur tour, les gestionnaires des districts sanitaires à travers le pays.

Le président du comité de coordination nationale des programmes financés par le Fonds mondial, Benjamin Atipo, a salué l'initiative visant à former des techniciens au Dhis. « Il est de votre devoir de mieux vous approprier cet outil qui vous permettra de collecter les données nécessaires afin de renseigner ce système en vue d'éclairer les autorités compétentes dans la prise de décision », a-t-il déclaré.

Rominique Makaya

EDUCATION

Les Nations unies réaffirment leur engagement au développement de l'école congolaise

Conduisant une délégation conjointe avec l'Unesco, la représentante de l'Unicef au Congo, Micaela Marques De Sousa, a assuré, le 26 février à Brazzaville, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, de leur entière disponibilité à accompagner le gouvernement.



Legendes et credit photos: Anatole Collinet Makosso s'entretenant avec la délégation conjointe Unicef-Unesco/Adiac

La rencontre entre les deux parties a permis de passer en revue les actions menées en 2018, ainsi que celles qui seront mises en place cette année. Elles ont aussi discuté de la politique nationale et de la revue sectorielle de l'éducation.

« Une opportunité de réitérer l'importance de l'éducation, surtout le travail que nous avons réalisé en 2018, en ce qui concerne la mise en œuvre des actions de l'éducation, mais aussi ce qu'il y a à faire en 2019 avec nos collègues de l'Unesco et d'autres partenaires », a souligné la représentante de l'Unicef.

En effet, Anatole Collinet Makosso et Micaela Marques De

Sousa ont également souligné l'importance d'accélérer les actions du processus éducatif, malgré la conjoncture morose que traverse le pays.

« Il y a des actions que nous pouvons mener beaucoup plus vite, et tenant compte des moments difficiles que le Congo traverse, que ce soit au niveau financier ou économique, mais sachant toujours qu'avec le partenariat et la volonté politique du gouvernement et son engagement, il est possible que tous les enfants puissent retrouver le chemin de l'école », a indiqué la représentante de l'Unicef au Congo.

La diplomate onusienne a, par ailleurs, rappelé que l'année 2019 est une année capitale partout dans le monde suite à la commémoration des trente ans de la convention des droits des enfants. Selon la représentante de l'Unicef au Congo, bien que le Plan national de développement adopté récemment par les parlementaires accorde une place de choix à l'éducation, les Nations unies accompagneront toujours le ministère du secteur pour permettre aux enfants défavorisés tels que les autochtones d'avoir droit à l'éducation.

Concernant le Partenariat mondial pour l'éducation, qui envisageait une revue sectorielle, elle a annoncé que l'Unicef travaillait avec ses partenaires dont la Banque mondiale pour finaliser cette stratégie. Le but étant de permettre au Congo de bénéficier des fonds qui lui sont déjà alloués à hauteur de plus de dix millions de dollars.

Parfait Wilfried Douniama et Hersan Kessouaki, stagiaire



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Brazzaville

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne recherche à partir du 1^{er} mai 2019

une employée / un employé en
administration, économie et coopération économique

(temps plein, durée initialement déterminée à 12 mois)

Votre profil :

- diplôme de fin d'études secondaires
- très bonne connaissance du français et de l'allemand et/ou de l'anglais. La connaissance d'une langue congolaise est un atout
- travail autonome
- compétence interculturelle, politesse et comportement approprié
- bonnes connaissances de MS Outlook, Word et Excel

Nous offrons :

- un salaire supérieur à la moyenne locale
- une mutuelle santé pour vous et votre famille directe
- des offres de formation en Allemagne (à condition de connaissance de la langue)

À compétences égales, les candidatures de personnes handicapées seront considérées en priorité. Le gouvernement allemand encourage l'égalité femme-homme et soutient activement la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille. Ce poste ne peut pas être exercé à temps partiel.

Veuillez envoyer votre candidature dans un seul fichier PDF avant le 11 mars 2019 à l'adresse suivante :

Botschaft der Bundesrepublik Deutschland
-Verwaltung-
E-Mail: vw-1@braz.auswaertiges-amt.de

Votre dossier de candidature devra contenir :

- une lettre de motivation et un CV (tous deux en allemand ou en anglais) et une photo d'identité
- vos diplômes / qualifications et, le cas échéant, des lettres de recommandation
- un certificat de bonne conduite
- seulement pour les ressortissants non congolais : preuve de permis de travail

En cas d'embauche, un examen chez un médecin agréé par l'Ambassade sera nécessaire.

Veuillez-vous tenir à disposition pour la procédure de recrutement à partir du 10 avril 2019.

DETTE CONGOLAISE

Fin des négociations entre la Chine et le Congo

Le diplomate chinois en poste à Brazzaville, Ma Fulin, a annoncé la détermination de son gouvernement de voir le Congo conclure l'accord avec le Fonds monétaire international, dans le cadre d'un programme économique et financier.

Au cours d'un déjeuner de presse organisé le 27 février, l'ambassadeur chinois, qui faisait le point des relations sino-congolaise, cinquante-cinq ans après leur établissement en 1964, a indiqué que Pékin est très préoccupé par la situation économique difficile dans laquelle se trouve le Congo. Pour cela, le gouvernement de son pays s'est déjà prononcé pour aider ce pays.

« Une lettre du gouvernement et une autre d'Exim-bank, principal créancier de la dette congolaise auprès de la Chine, envoyée aux autorités congolaises, confirme la volonté chinoise pour annuler ou rééchelonner la dette. A ce jour, les négociations dans ce sens sont déjà bouclées », a déclaré Ma Fulin à la presse.

Selon lui, fort de la place de choix qu'occupe le Congo dans le cadre des relations sino-africaines, l'Etat chinois intervient actuellement auprès d'Exim-bank afin de voir, d'ici à trois mois, les deux parties parvenir à la signature d'accord devant marquer la fin des négociations. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat stratégique global conclu entre la Chine et l'Afrique, en général, et avec le Congo, en particulier, le diplomate chinois a rappelé que le souhait de son pays est de corriger les faiblesses de la coopération sino-congolaise, en faisant de sorte que l'assistance s'adapte aux besoins et réalités congolaises.

« Il faut dans l'avenir corriger les insuffisances de notre coo-



Une vue des responsables des médias lors du déjeuner de presse, le 27 février 2019/Guy-Gervais Kitina (Adiac)

pération qui doit aller dans le sens des huit initiatives majeures lancées par le président Xi Jinping, lors du dernier sommet de la coopération sino-africaine », a-t-il souhaité, soulignant que les limites se justifient par le faible niveau de développement socio-économique et d'industrialisation du Congo, but essentiel que vise cette coopération.

Interrogé sur le projet de construction de la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire, un des plus en vue de la coopération sino-congolaise, dans le cadre de la diversification économique du Congo, l'ambassadeur de Chine a estimé qu'il a atteint un niveau d'avancement considérable.

En effet, après des études de faisabilité approfondies sur l'investissement et celles des infrastructures, deux des cinq

processus d'ordre légal de sa réalisation, il reste à la partie congolaise d'amorcer l'expropriation afin que les choses avancent. « Le travail avance et d'ici à l'année prochaine, certaines industries pourront voir le jour. Sauf que c'est un projet complexe qui intègre plusieurs aspects qui nécessitent un important investissement », a précisé Ma Fulin, annonçant l'arrivée, cette année, d'une équipe chinoise qui sera basée au Congo pour une bonne suivie des travaux de construction de ces ZES.

Une coopération impactée par le climat économique

L'économie congolaise est confrontée ces derniers temps à des difficultés, mais cela n'empêche pas la poursuite de la coopération économique sino-congolaise. « Les difficultés n'ont rien d'effrayant, car les

solutions sont toujours plus nombreuses. Les expériences de 70 ans depuis la fondation de la Chine nouvelle et de 40 ans depuis l'application de sa politique de réforme et d'ouverture montrent une vérité : le processus de développement réside dans la lutte contre les difficultés. Avec courage et détermination, nous embrassons sûrement un avenir brillant », a assuré Ma Fulin.

« La Chine et le Congo ont connu des expériences similaires dans le passé. Le même destin nous lie étroitement l'un à l'autre », a-t-il reconnu, avant de poursuivre : « Il est de notre devoir de raffermir notre partenariat stratégique global pour qu'il continue à jouer le rôle de pionnier dans les relations sino-africaines ainsi que dans la construction de la communauté de destin pour l'humanité ».

Une lueur d'espoir

Pour sortir de cette impasse, le diplomate chinois propose, entre autres, aux deux pays de faire valoir les avantages des relations politiques pour diriger le développement de cette coopération ; d'associer étroitement les stratégies de développement des deux pays pour réaliser la montée en gamme de la coopération sino-congolaise. Dans cet élan de développement, la Chine entend également renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de la culture, l'éducation, la sécurité, l'environnement, pour contribuer au « développement intégré, équilibré et durable du Congo ».

Une coopération également fondée sur l'intérêt général, à en croire l'ambassadeur de Chine. « Toujours considérant le bien-être du peuple comme le point de départ et l'objectif final de notre coopération, nous voulons consacrer plus d'efforts sur les plans relatifs à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois, à la prise de responsabilités sociales, pour que le peuple congolais tire des profits tangibles de notre coopération », a-t-il promis.

A travers cette commémoration qui a fait le bilan des 55 ans de la coopération sino-congolaise, les deux pays inscrivent l'avenir sous des bons auspices, en envisageant de passer à la concrétisation des acquis du dernier sommet Chine-Afrique.

Guy-Gervais Kitina et Josiane Mambou Loukoula

PROJET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES

Une stratégie de communication mise en place

Le plan adopté permettra la vulgarisation des actions à mener auprès des bénéficiaires et partenaires.

Le projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap) a adopté, le 26 février à Brazzaville, sa stratégie de communication. Son coordonnateur, Batounguidio, a déclaré : « La stratégie de communication permettra à la population de connaître le projet. Ainsi, elle ne sera pas surprise des changements dans ses



Une vue d'un quartier de Brazzaville (DR)

« La stratégie de communication permettra à la population de connaître le projet. Ainsi, elle ne sera pas surprise des changements dans ses quartiers et pourra y apporter sa contribution ».

quartiers et pourra y apporter sa contribution ».

Pour atteindre un plus large public puis, susciter l'adhésion des habitants des quartiers cibles de Brazzaville et de Pointe-Noire (Moukoundzi-Ngouaka, Sukissa et Tchiniambi, Tié-Tié), le cabinet de l'Association

monde action, en élaborant ce document, a proposé l'organisation des conférences de presse, la publication des messages liés au projet sur tous les médias, même ceux en ligne. Les réseaux sociaux sont également retenus comme un excellent moyen de communication pour ce

projet peu connu. Cofinancé par le Congo et la Banque mondiale pour un montant de soixante-dix-huit milliards FCFA, le Durquap est placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et des grands travaux. Il vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base par la population des quartiers concernés.

Le projet règlera, à cet effet, des questions relatives à l'eau, à l'électricité, aux érosions avec l'aménagement des ouvrages appropriés. Le drainage, la protection de l'environnement, la construction des centres commerciaux, de santé, des écoles primaires et autres infrastructures municipales figurent parmi les projets à exécuter.

Lopelle Mboussa Gassia

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 27 février 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 27 février 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Six affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi au titre du ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ; Un projet de loi au titre du ministère de l'Economie forestière ; Un projet de loi et un projet de décret au titre du ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Un projet de décret au titre du ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public ; Un projet de décret au titre du ministère des Finances et du budget.

En ce début d'année 2019, le Conseil des ministres poursuit avec assiduité le lent travail de structuration tant institutionnelle qu'économique à même de renforcer les chances de redressement et de développement de notre pays. A cet égard, et afin de conformer de manière irréversible notre législation aux dispositions pertinentes en matière de respect des droits humains, le ministère de la Justice a soumis au Conseil un projet de loi renforçant de manière décisive l'arsenal de lutte contre les méfaits causés par la traite des personnes, notamment les plus vulnérables.

Autre préoccupation majeure des pouvoirs publics évoquée durant ce Conseil des ministres : la mise en cohérence de la gouvernance des infrastructures déployées sur notre territoire au regard des règles optimales de leur gestion. C'est l'objet des projets soumis par le ministère des Transports, et qui concernent les ports de Brazzaville et d'Oyo.

Enfin, le Conseil des ministres s'est de nouveau appesanti sur deux missions permanentes assignées aux pouvoirs publics par son Excellence, Monsieur le président de la République. La première consiste en la poursuite de l'enracinement institutionnel de la République nouvelle, avec la fixation des modalités de la désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental portée par le ministère de l'Economie et de l'industrie ; la seconde mission, enfin, est d'aider à une discipline accrue des acteurs économiques et financiers, afin de donner toutes ses chances au développement et à la diversification de l'activité dans notre pays. C'est tout le sens à donner au projet de décret concernant l'agence de régulation des transferts de fonds présenté par le ministère des Finances et du budget.

Après ces considérations liminaires, entrons à présent dans le contenu des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 27 février 2019.

IV- Ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

Projet de loi portant lutte contre la traite des personnes

Invité à prendre la parole par le président de la République, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a d'emblée précisé aux membres du Conseil des ministres que la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants, est devenue un enjeu important, au regard de la gravité des crimes transnationaux et nationaux qu'elle génère.

Il est à relever, pour le déplorer, que l'organisation de la traite internationale des personnes, véritable esclavage des temps modernes, constitue une des activités économiques les plus lucratives et les plus importantes, aux côtés des trafics d'armes et de drogue.

Préoccupation internationale majeure, ce fléau a fait l'objet d'un consensus au niveau des Nations unies, qui ont édicté une norme en la matière. C'est ainsi qu'un Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, qui vise à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants, a été conclu le 15 novembre 2000. Ce protocole est entré en vigueur le 25 décembre 2003.

C'est ce contexte global qui a donc amené les pouvoirs publics à ratifier le Protocole de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants, et ce le 12 mars 2012.

Le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres doit permettre d'adapter notre droit interne à ces normes nécessaires au « vivre ensemble » tant interne qu'international. Ainsi, il a pour objet de définir les éléments constitutifs de l'infraction, et d'offrir des garanties suffisantes concernant la protection des victimes et la traque des trafiquants.

In fine, le projet de loi soumis à l'examen du Conseil:

propose des définitions, des incriminations et des sanctions contre la traite des personnes et les phénomènes connexes ; prévoit des dispositions relatives à la prévention, l'identification, la protection et l'assistance aux victimes et témoins de la traite des personnes ; identifie les axes de coopération entre les Etats, et ce au niveau des services de justice, de police et d'immigration ; prévoit des dispositions spéciales concernant notamment le classement sans suite, les perquisitions et la prescription.

Prenant la parole, son Excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, a réaffirmé la position constante de la République du Congo en matière de lutte contre la traite des personnes. Le chef de l'Etat a rappelé solennellement, à tous et à chacun, que le Congo agit depuis toujours avec fermeté, et agira de la même constante manière à l'avenir, afin d'assurer le respect de ses lois internes ainsi que l'application scrupuleuse, sur son territoire, des engagements internationaux auxquels il a librement souscrit, et ce afin d'aider la communauté internationale à lutter contre ces phénomènes dégradants pour la conscience universelle.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant lutte contre la traite des personnes. Il sera transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère de l'Economie forestière

Projet de loi portant code forestier

Invitée par le président de la République à prendre à son tour la parole, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a d'emblée fixé les membres du Conseil des ministres sur la caducité du précédent code adopté en l'an 2000. En effet, le contexte international, marqué par la lutte contre les changements climatiques, mais également l'adoption de l'Accord de Paris lors de la COP21, ainsi que l'adhésion de notre pays à divers traités, ont justifié la nécessité d'élaborer un nouveau cadre juridique et de gouvernance du secteur forestier.

Poursuivant son propos, la ministre Matondo a rappelé que « La Marche vers le développement », projet de société du président de la République et charte de l'action gouvernementale, place le secteur forestier au cœur de la politique de diversification de l'économie congolaise.

L'amélioration de la gouvernance forestière s'inscrit dans une politique encadrée qui permet la consécration de la gestion durable des ressources naturelles, et ce afin d'assurer la protection des écosystèmes forestiers, marins ainsi que des eaux continentales.

D'autre part, le Congo entend valoriser durablement ses ressources naturelles (forêts, eaux, produits forestiers ligneux et non ligneux.), tout en prenant en compte les communautés riveraines et lutter contre le chômage et la pauvreté dans ces ensembles forestiers. La préservation de la biodiversité, le contrôle des stocks de carbone accumulés, constituent un enjeu majeur et une opportunité offerte à notre pays, et ce afin d'accéder aux financements innovants découlant notamment du crédit-carbone et du paiement pour services environnementaux.

C'est donc dans ce cadre global que le gouvernement, sous la haute autorité du président de la République, a initié et exécute à présent un grand programme national d'afforestation et de reboisement qui a pour objectif la mise en place d'un million d'hectares de plantations agro forestières à usages multiples.

Après avoir rappelé ces principes généraux, et avoir précisé que le projet de code forestier en discussion institue les principes de partage de production, le « local content » et la transformation plus poussée du bois, la Ministre Matondo en a présenté les principales innovations, à savoir : l'amélioration de la contribution du secteur forestier au PIB, grâce à l'institution d'une taxe de résidus, d'une taxe d'occupation, d'une taxe sur la vente des crédits carbone ; le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources forestières, avec la créa-

tion d'une structure spécifique chargée du suivi du système national de vérification de la légalité, installée au sein d'un « data center » situé au ministère des Finances ; le renforcement du « local content », autrement dit du contenu local, grâce notamment à l'institution d'un permis domestique réservé exclusivement aux Congolais ; la transformation intégrale des grumes sur le territoire national couplée à l'alimentation du marché intérieur en grumes, obligation permettant la valorisation des futures Zones économiques spéciales dédiées à la foresterie, notamment à Ouessou et Oyo-Ollombo, exception faite pour les bois durs.

Après un tour de table qui a permis à tous et à chacun des membres du gouvernement de s'exprimer sur un sujet majeur pour la maîtrise de cette importante ressource qu'est la forêt, dont l'apport au revenu national est, par ailleurs, perçu comme insuffisant, et sur la base des orientations claires édictées par son Excellence, Monsieur le président de la République, le Conseil des ministres a arrêté les points suivants :

Trois perspectives sont retenues pour une appropriation plus rationnelle des ressources générées par le secteur de la forêt, à savoir : la fixation d'un régime efficace de redevances, afin d'améliorer la performance fiscale du secteur forestier ; le régime de concession ; la perspective, à terme raisonnable, pour le secteur de la forêt, et à l'instar du secteur pétrolier, de l'adoption complète du régime de partage de production, telle que souhaitée par le président de la République dans son projet de société. La prise en compte, dans cette démarche de réforme de la gouvernance du secteur forestier, de la réalité du terrain, ainsi que la mise en œuvre de cette grande réforme découlant de l'adoption du code forestier, en faisant mener les études appropriées pour en étudier l'impact.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant code forestier. Il sera transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande

1/ - Projet de loi portant création du Port autonome d'Oyo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Fidèle Dimou, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la volonté constante de son Excellence, Monsieur le président de la République, de doter le Congo d'infrastructures de base en vue de promouvoir la diversification et la croissance de l'économie, se traduit dans le sous-secteur des transports par le renforcement de la vocation de transit du Congo.

Cette vocation se concrétise ici par la création en cours de la Zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo, laquelle couvrira une superficie totale de 760 318 hectares le long de la Route nationale n°2, et sera dotée d'un port fluvial à Oyo.

La localisation d'un port fluvial à Oyo, situé sur l'Alima, dont la navigabilité permanente permet, d'une part, de relier celui-ci au port de Lekety, assurant ainsi une liaison globale partant des confins du sud Cameroun, via Ketta dans la Sangha pour rejoindre, via un axe routier, la ville de Franceville au Gabon. Elle permet, d'autre part, la desserte de grandes villes situées en République démocratique du Congo, comme Mbandaka, Kisangani, ainsi qu'une liaison directe vers le fleuve Oubangui, à destination de Bangui en République centrafricaine.

Soulignant la connexion de tous ces modes de transports, associée aux potentialités économiques des localités riveraines, en termes d'industries agro alimentaires, d'industries du bois, d'industries extractives ou encore d'économie halieutique, le ministre Dimou a insisté sur le flux important de marchandises attendu, obligeant les pouvoirs publics à anticiper ce boom en assurant la transformation technique du port d'Oyo, ainsi que son évolution juridique, passant du statut de port secondaire à celui de port autonome. Aussi, il est proposé au Conseil des ministres de détacher le port d'Oyo de l'ensemble constitué autour du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires, en l'instituant en établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion, désormais dénommé Port autonome d'Oyo. Cette nouvelle entité couvrira les domaines publics respectifs des ports d'Oyo et de Lekety.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création du Port autonome d'Oyo. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/- Projet de décret déterminant la circonscription territoriale du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (Pabs).

Poursuivant son propos, le ministre Dimou a souligné l'importance stratégique du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires dans la perspective de la diversification de notre économie. Il a également rappelé que sa réforme était rendue nécessaire pour une reconquête effective de la vocation de pays de transit du Congo.

C'est dans cette vision globale qu'il est ici préconisé une extension de la circonscription territoriale du Pabs, en y assurant l'intégration des domaines, des sites portuaires et des points d'amarrage des localités de Liranga, Bas-Kouilou, Bétou, Boyelé, Makotimpoko et Dongou, situées sur les berges des cours d'eau du Congo, avec pour vocation d'en assurer l'installation effective et la gestion.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret déterminant la circonscription territoriale du Pabs.

IV/- Ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public

Projet de décret fixant les modalités de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public, a précisé que la loi organique n°27-2018 du 7 août 2018 portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental détermine, en son article 27, une représentativité complète de l'ensemble des couches sociales de notre pays. Le ministre d'Etat Ondongo a, en outre, rappelé aux membres du Conseil des ministres les dispositions extrêmement innovantes de l'article 30 de la loi organique, qui prévoient que la moitié au moins des soixante-quinze membres du Conseil économique et social doivent être des femmes, renforçant ainsi la vocation inclusive de cette institution constitutionnelle.

Ainsi, le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres détermine la composition des dossiers de candidature, la procédure de sélection et le mode de désignation des représentants des structures mentionnées à l'article 37 de la loi organique précitée.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental.

V/- Ministère des Finances et du Budget

Projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence de régulation des transferts de fonds Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République, M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, a précisé que le présent projet de statuts soumis à l'examen du Conseil des ministres avait été initié en application de la loi n°7-12 du 4 avril 2012 portant création de l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF).

Placée sous la tutelle du ministère en charge des finances, l'ARTF est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour missions d'orienter et de contrôler l'ensemble des activités en matière de transferts de fonds, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

A ce titre, elle est notamment chargée de réguler les activités relatives aux transferts de fonds ; contribuer à l'élaboration de la balance des paiements ; suivre la constitution et la liquidation des investissements étrangers ; veiller au fonctionnement des sociétés de transfert de fonds ; examiner les demandes d'agrément des sociétés de transferts de fonds, etc.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence de régulation des transferts de fonds.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 27 février 2019
Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

AFFAIRE ANDRÉ OKOMBI SALISSA

L'accusé nie la détention d'armes

Ouvert le 31 janvier dernier, le procès intenté contre l'ancien ministre et député de Lékana, accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes et munitions de guerre, s'est poursuivi le 27 février par la présentation des scellés.

L'audience du mercredi, placée sous l'égide du premier président de la Cour d'appel, Christian Oba, a porté essentiellement sur la détention illégale d'armes et munitions de guerre, une seconde inculpation mise à sa charge. Ainsi, devant le ministère public, la partie civile et le collège des six avocats de l'accusé, la Cour a ordonné l'ouverture

des scellés, conformément au code de procédure pénale. Il s'est agi d'un lot d'armes que les forces de l'ordre avaient retrouvées dans la résidence de l'une des épouses d'André Okombi Salissa, lors d'une perquisition. Ces armes sont, entre autres, une dizaine de fusils d'assaut de type PMAK, de quelques lances roquettes, des chargeurs, une trentaine



André Okombi Salissa

« Les armes ne s'acquièrent pas comme les bouts de pains au marché; soit on les importe, soit on les prend au magasin d'armes. Ces armes ne m'appartiennent pas, l'armée avait déjà reconnu que ce sont ses armes. Cette affaire m'a été collée au dos pour me discréditer, je suis du système, je connais comment ça se passe »

de boîtes à munitions, des grenades et bien d'autres armes de petits calibres. Interrogé par la Cour sur l'origine et l'appartenance de ces armes, l'ancien leader du Comité d'action pour la défense de la démocratie-mouvement de jeunesse et président de la Convention pour l'action, la démocratie et le développe-

ment est resté constant, rejetant en bloc ce grief. « Les armes ne s'acquièrent pas comme les bouts de pains au marché; soit on les importe, soit on les prend au magasin d'armes. Ces armes ne m'appartiennent pas, l'armée avait déjà reconnu que ce sont ses armes. Cette affaire m'a été collée au dos

pour me discréditer, je suis du système, je connais comment ça se passe », a affirmé l'accusé André Okombi Salissa. Les armes exposées n'ont pas pu être toutes identifiées et interprétées, la Cour n'ayant pas prévu un spécialiste en la matière pouvant éclairer l'opinion sur la nature de celles-ci ainsi que leur rôle sur le terrain. Pour plus de compréhension, la Cour a renvoyé l'affaire à ce jeudi, afin qu'un connaisseur d'armes soit dépêché sur les lieux pour mieux édifier l'opinion. Après l'interprétation de ces armes, la Cour poursuivra la procédure avec le second grief portant sur l'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. A ce niveau, d'autres scellés pourront être présentés, notamment les écoutes téléphoniques interceptées.

Firmin Oyé

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 25 FEVRIER AU 03 MARS 2019

Prolongation de notre première exposition numérique « France E Motion » jusqu'au 6 mars

MARDI 26 FEVRIER

18h30 : Ciné-club : Qui vive de Marianne Tardieu

MERCREDI 27 FEVRIER

15h00 : Débat d'idées : « Les défis de la gouvernance forestière » par Lilian Barros, membre du réseau de gestion durable des forêts.

19h00 : Mercredi à la Cafét' : Biso na Biso

JEUDI 28 FEVRIER

15h00 : Rencontre littéraire : Penser un nouveau monde de Luc Eliott Ness Malonga

19h00: Humour : tuSeo family

SAMEDI 2 MARS

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)

18h00 : Ciné spécial : Djoli de Glad Amog Lemra

DIMANCHE 3 MARS

17h30 : Résidence : Les Bantous de la capitale

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois.

EDUCATION

Des fournitures scolaires mises à la disposition de l'école Gaïa de Dolisie

Le don a été récemment offert par le collectif des anciens élèves de l'établissement du cycle primaire.



Le matériel remis à la direction de l'école est constitué, entre autres, de cartons de rames de papier, de cartons de craies et autres outils didactiques permettant d'améliorer les conditions de travail de l'administration et du corps enseignant. « Je suis ému de recevoir ces présents, parce que nous éprouvons beaucoup de difficultés. Dans notre bureau, nous manquons presque de tout. Dieu a exaucé nos prières à travers ce don. Au nom de tout le personnel, nous vous remercions. Que ce genre d'initiatives se multiplie », a indiqué le directeur de cette école, Arsène Makita. Le collectif porteur du don est un groupement apolitique des

jeunes venus de plusieurs localités du Congo, ayant passé leurs études primaires à l'école Gaïa. Ces jeunes souhaitent mettre en œuvre tous les moyens possibles pour redonner à cet établissement son image d'antan. « Quand je me trouve dans cet établissement scolaire, je revois les souvenirs et les bons moments que nous y avons passés. Si je suis enseignant aujourd'hui, c'est grâce à cette école. Le Congo appartient à tous ses enfants. Vous devriez aimer l'école parce que le pays aura besoin de votre intelligence », a déclaré Hermann Koumou Olessongo, président de ce collectif.

Rude Ngoma, stagiaire

CONGO-MAROC

Des échanges sur les offres de formation et la diversification des filières

Une délégation marocaine est à Brazzaville pour s’imprégner, entre autres, des axes de coopération en matière de formation professionnelle et qualifiante.

Le ministre de l’Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l’emploi, Antoine Nicéphore Fylla de Saint Eudes, a échangé, le 26 février à Brazzaville, avec une délégation de l’Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail du Maroc, conduite par Driss Bettache. « *Nous sommes venus faire un diagnostic du dispositif de formation professionnelle en qualité et en quantité* », a indiqué ce dernier. Au cours de l’entrevue, le ministre a, en effet, fait état des attentes du Congo en matière de développement du système de formation professionnelle.

Dans le cadre de cette coopération, selon Driss Bettache, il sera notamment question de faire en sorte que les offres de formation tiennent compte



Le ministre de l’Enseignement professionnel échangeant avec la délégation marocaine

du Plan national de développement et que la diversification des filières réponde aux besoins de l’économie nationale.

Ainsi, le Maroc apportera son expertise dans l’ingénierie de la formation, de la formation des formateurs et renforcera

les capacités des centres de formation. Les échanges entre les deux parties s’inscrivent dans le

cadre de la convention signée en avril 2018 à Brazzaville par le président de la République du Congo, Denis Sassou N’Guesso, et le roi du Maroc, Mohamed VI. Cette convention qui s’articule autour de plusieurs axes de coopération prévoit l’accueil au Maroc des jeunes congolais pour la formation professionnelle. « *C’est déjà chose faite puisqu’une vingtaine de jeunes y est pour poursuivre leur formation* », a précisé Driss Bettache. Le séjour de travail de la délégation marocaine va durer une semaine. Les descentes sur le terrain sont prévues pour se faire une idée des centres de formation et d’autres structures concernées. Selon Driss Bettache, le Congo et le Maroc font preuve d’une coopération sud-sud solidaire et agissante.

Rominique Makaya

EDUCATION

L’Institut national de recherche et d’action pédagogiques appelé à s’arrimer à la modernité

Selon l’évaluation faite récemment par un expert, la structure souffre de beaucoup de maux, au point de préoccuper son directeur général, Augustin Nombo, qui évoque la nécessité de la relever et de la redynamiser.

Créé en 1972 sur les cendres du Centre de documentation pédagogique ayant vu le jour à Brazzaville en 1955, l’Institut national de recherche et d’action pédagogiques (Inrap) est un produit du Parti congolais du travail (PCT). En ce temps-là, il était chargé de réaliser les études commandées par le parti et l’Etat, en vue de transformer l’esprit et les structures de l’enseignement en République du Congo pour les adapter aux objectifs de l’école du peuple. Il s’agissait aussi d’étudier et

d’expérimenter les méthodes pédagogiques pour mieux les adapter au milieu scolaire national et aux préoccupations idéologiques et politiques du PCT. Chemin faisant, cet institut semble aujourd’hui montrer ses limites. « *Nous sommes en train de travailler pour le moderniser et l’arrimer aux nouveaux objectifs que l’Etat s’est fixés aujourd’hui. Comme le système éducatif a changé, il faut que l’Inrap s’adapte à la nouvelle donne* », a expliqué Augustin Nombo.

Evoquant les défis à relever et les priorités de l’heure, le directeur général a cité l’évaluation de l’imprimerie, la relance de l’atelier de menuiserie et le problème des ressources humaines, au regard des nouveaux métiers dont l’infographie. Selon lui, la volonté du gouvernement et de la Banque mondiale est de faire de l’Inrap un pôle d’excellence en matière pédagogique.

Des réformes à entreprendre
Outre sa tutelle, le ministère de l’Enseignement primaire, secondaire et de l’alphabétisation, l’Inrap travaille avec les autres départements ministériels. Il s’agit, entre autres, des ministères des Sports, de l’En-

seignement technique et professionnel sur les programmes et du ministère de la Jeunesse et de l’éducation civique. Il développe actuellement le projet de classes vertes avec l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture. C’est ainsi qu’il est envisagé la révision des statuts de l’Inrap pour l’emmener vers l’émergence. « *Ma vision pour l’Inrap est de relever cette maison qui a longtemps souffert afin qu’elle puisse retrouver son souffle d’avant. Mais cela passera par l’apport des autres partenaires extérieurs. Nous sommes en train de nous battre pour que l’institut puisse prendre son envol et que sur la scène nationale, qu’il soit un acteur majeur en matière pédagogique* », a annoncé Augustin Nombo.

Régler l’épineuse question des fascicules sur le marché
Interpellé sur la circulation des fascicules dans les rues et marchés du pays, le directeur général de l’Inrap a rappelé que tout manuel pédagogique qui sort devrait avoir bénéficié du



Augustin Nombo/Adiac

quitus de sa structure. « *Nous sommes en train de tout faire pour que l’Inrap ait des moyens pour rédiger des manuels par nous-mêmes. Mais, cela ne nous empêche pas d’avoir des partenaires, ceux qui peuvent rédiger des manuels de concert avec nous, en particulier les inspecteurs qui ont la responsabilité pour que les manuels soient validés par l’Inrap, afin que la communauté éducative puisse en acheter* », a-t-il précisé. Notons que l’Inrap a pour missions, entre autres, d’orienter et d’innover les activités pédagogiques des écoles de métiers

dont il assumait la tutelle; d’assurer la formation permanente des enseignants, notamment par le biais des cours par correspondance et d’univers pédagogique ; de doter des écoles des manuels et matériels didactiques conformes à l’esprit de l’école du peuple. Il est également chargé de recevoir, d’animer et de promouvoir les actions pédagogiques de tous les types d’enseignants ; d’assurer l’encadrement et le contrôle pédagogiques des enseignants ; de renforcer et faire une diffusion abondante des informations dans le domaine pédagogique. Il s’agit aussi de promouvoir l’enseignement rural et développer les méthodes audiovisuelles ; de coopérer avec les autres institutions poursuivant un but similaire ; d’assurer la réalisation de l’intégration de la production aux activités scolaires ainsi que d’enrichir, épanouir les langues nationales pour leur utilisation dans l’enseignement. Des missions que l’Inrap n’arrive plus malheureusement à assumer.

Parfait Wilfried Douniama

« Ma vision pour l’Inrap est de relever cette maison qui a longtemps souffert afin qu’elle puisse retrouver son souffle d’avant. Mais cela passera par l’apport des autres partenaires extérieurs. Nous sommes en train de nous battre pour que l’institut puisse prendre son envol et que sur la scène nationale, qu’il soit un acteur majeur en matière pédagogique »

**PROGRAMME DES OBSÈQUES
DE JEAN BAPTISTE OKOUNGA OKOMBI**

Le programme des obsèques de Jean Baptiste Okounga Okombi décédé le 16 février se présente de la manière suivante :
Vendredi 1er mars 2019
- 9h : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville,
- 10h : recueillement au domicile familial, quartier Congo-Chine, arrêt Ya suka Djiri,
- 14h : départ pour le cimetière privé Bouka,
16h : fin de la cérémonie.



AVIS DE PERTE

Une personne de bonne volonté a ramassé la carte d'identité de M. Nkodia-Sita Loïc Persy Axel.
L'intéressé est prié de passer à Les Dépêches de Brazzaville pour la récupérer (voir service de la Rédaction).

**Vous venez de perdre un être cher
et vous souhaitez utiliser notre quotidien
pour le faire savoir à vos proches**



E-mail : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, Im Les Manguiers (Mpila) Brazzaville.

NECROLOGIE



Mélaine Eta-Anto, agent de Les Dépêches de Brazzaville, MM. Daniel Jonas Akiana, Rigobert Mban Loumpélé, Jacques Gambou, Florent Maurice Mongo, Mme Gèneviève Ansala, les enfants Eta : Alice Flore, Léa Nicole, Hugues, Emeline, Sorel, Radyas et Julia, les petits-enfants, les arrière petits-enfants ainsi que toute la famille informent amis et connaissance du décès de leur frère, père, oncle, grand-père et arrière grand-père M. Nestor Eta Okouo, survenu le dimanche 24 février 2019 au CHU de Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n° 24 rue Kintélé Talangai (Intendance). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



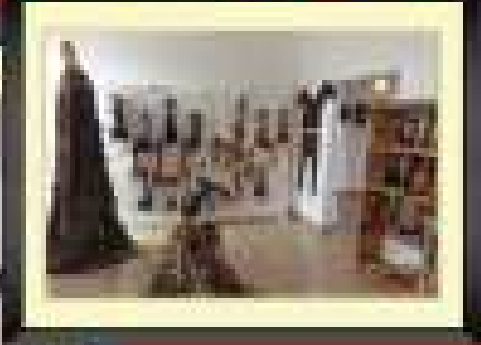
James Golden Eloué, journaliste de Les Dépêches de Brazzaville, les enfants Eloué et Ombou ont la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de l'hôpital de base de Talangai, les amis et connaissances, du décès de la veuve Eloué née Ombou Célestine (sage-femme à l'hôpital de Talangai) survenu le 21 février à Brazzaville.
La veillée se tient au n° 1 de la rue Ngampourou, lycée Thomas-Sankara, derrière Binkaroua, sur l'avenue de la révolution.
Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

**VISITEZ LE MUSÉE GALERIE
DU BASSIN DU CONGO**



**LUNDI
VENDREDI (9h-17h)
SAMEDI (9h-13h)**

**Expositions et projections
SCULPTURES PEINTURES
CÉRAMIQUES MUSIQUE**



**du Généralité,
de la Tradition
à la Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

DÉVELOPPEMENT DE LA CUVETTE

L'apport des natifs du département sollicité

Face aux élus locaux le 26 février à Brazzaville, le collectif des sénateurs du département de la Cuvette, avec à sa tête le premier questeur du Sénat, Roger Edouard Okoula, a appelé les originaires de la contrée à apporter des solutions appropriées aux nombreux problèmes auxquels celle-ci est confronté.

Roger Edouard Okoula a souligné que la Cuvette est confrontée à divers problèmes qui touchent, du reste, l'ensemble des secteurs de la vie nationale et commandent que des dispositions sérieuses soient toujours prises pour éviter la compétition qui s'engage entre départements, en cette phase de la mise en œuvre progressive de la décentralisation. Le département de la Cuvette est « une entité administrative à fortes distorsions, mais disposant à contrario d'atouts socio-économiques indéniables ; son avenir nous interpelle tous », a-t-il ajouté. A cette occasion, il a invité les fils de ce département, notamment ceux qui sont membres du gouvernement, les parlementaires des deux chambres, les diplomates, les élus locaux, communaux et départementaux, les cadres responsabilisés à différents niveaux du pays, à lui devoir, à des degrés divers, une profonde et sincère reconnaissance.



Roger Edouard Okoula face aux élus locaux du département de la Cuvette

« Par divers moyens aussi bien politiques, économiques, matériels, que financiers, nous avons le devoir de contribuer à la transformation graduelle du département afin de modifier substantiellement sa situation qui demeure peu enviable malgré les gros efforts que ne cessent de consentir les pouvoirs publics à la tête desquels se trouve le président de la République », a-t-il, par ailleurs, invité.

Paraphrasant le roi d'Abomey, le premier questeur du Sénat a dit : « Il nous faut rassembler les doigts de nos mains pour boucher les trous de la jarre percée ». Il a rappelé aux élus locaux de ce département qu'il est nécessaire que chacun en prenne conscience, mette la main à la pâte de ce vaste chantier qui va durablement mobiliser les énergies, le génie et les moyens dont pourront disposer les ressortissants de la Cuvette. Il sied toutefois, a-t-il souli-

gné, de louer les initiatives déjà prises par ceux qui ont la charge suprême de la direction du pays pour le hisser au niveau de son développement. « Mais beaucoup reste à faire au regard des limites qu'impose son aspect géophysique dont les particularités ne cessent d'influencer les options stratégiques à prendre. Pour matérialiser cette vision, la mise en place d'un cadre de concertation nous paraît représenter la meilleure approche pour ar-

river à bon port », a souhaité Roger Edouard Okoula. L'adhésion de tous à cette vision est sollicitée pour donner corps et vie à cette plateforme qui n'aura nullement l'ambition de supplanter les dispositions officielles et légales existantes. « Le cadre de concertation que nous envisageons pour échanger, remuer et mobiliser davantage notre volonté politique à agir en faveur du développement de notre espace d'origine se veut simple, non bureaucratique mais actif et opérationnel. Il s'agit selon lui de développer une synergie entre les parlementaires que nous sommes, les élus locaux, les natifs et originaires, les membres du gouvernement et l'ensembles des cadres qui en sont issus et qui opèrent au niveau supérieur, dans les différents secteurs de la vie nationale », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

CONCOURS DU MEILLEUR REPORTAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Le prix décerné à Giscard Mahoungou Mitoumona

Le journaliste reporter à la chaîne DRTV a été distingué, le 27 février, à Brazzaville, et bénéficie d'un stage de perfectionnement d'un mois au sein de la Télévision France 24.

Giscard Mahoungou a été récompensé pour son reportage sur la gestion des déchets par la société Averda. En dehors de lui, Jean Thibaut Ngoyi, journaliste à Syfia –Centre de recherche pour la presse, a été également primé dans la catégorie presse écrite pour son reportage sur le charbon de bois qui constitue un désastre pour l'environnement. Il a reçu un ordinaire portable. Pour la catégorie Radio, le prix a été remporté par Raïssa Damba, alias Raïtel Yengo, journaliste à la radio Mucodec, pour son reportage sur le retour des sacs plastiques sur les marchés. Elle a bénéficié d'un sac de reportage radio complet, tandis que Deva Panzou, correspondant à Africa 24, l'a obtenu dans la catégorie Télévision, pour avoir réalisé son reportage sur la protection des tortues marines. Une caméra professionnelle lui a été remise. Giscard Mahoungou est le lauréat du concours toutes

catégories confondues ; son reportage sur la gestion des déchets par la société Averda ayant particulièrement marqué les membres du jury. Le lauréat a remercié tous ceux qui ont rendu possible ce concours ; qui ont contribué à sa distinction et ceux qui l'ont encouragé à y participer. « Fait ça, tu vas gagner », avait notamment encouragé sa mère. Le journaliste sera pris en charge par la délégation de l'Union européenne (UE). Le billet d'avion a été offert par la compagnie Air France et le stage a été négocié par l'ambassade de France à la chaîne de télévision France 24. C'est pour la toute première fois que l'UE a mis un prix de cette ampleur. Celui-ci contribuera à motiver certainement les journalistes à s'approprier davantage le métier sur les questions environnementales. Satisfait de cette distinction, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication, Philippe Mvouo, a fait

savoir qu'il a foi en la jeunesse congolaise, se disant très sévère avec ceux qui sont attirés par la facilité et qui courent vers les réseaux sociaux comme sources fiables d'information. « Je dis non à cette presse. Nous avons besoin de ces initiatives, de formation des journalistes et de susciter davantage le courage pour que lors des prochains concours, ils soient plus nombreux à y participer et qu'ils rêvent déjà à la spécialisation », a-t-il indiqué.

« Développer la culture de la spécialisation » Ce concours, a dit l'ambassadeur de l'UE, Raul Mateus Paula, permet de renforcer leur partenariat avec les médias, de les fidéliser par des actions dédiées et régulières et surtout de valoriser leur travail ainsi que leur statut, mais également de renforcer leurs compétences. « Il nous permet de contribuer à une meilleure visi-

bilité et à la compréhension de la coopération de l'UE au Congo, et de garder sur le devant de la scène un des sujets de l'heure : la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. L'objectif fondamental est de vous inciter, vous, médias locaux, à vous emparer des problématiques environnementales, à vous engager dans les débats qui y sont associés afin de vous impliquer en véritables acteurs, actrices de changement », a indiqué l'ambassadeur, ajoutant que la délégation de l'UE au Congo a fait de la diplomatie climatique et de la préservation de l'environnement un des axes prioritaires pour l'année 2019. Pour sa part, l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery, a suggéré la création d'un club des amis de la presse environnementale qui sera sous l'égide de l'UE, de l'ambassade de France et des pays membres de l'EU, de fa-

çon à développer la culture de la spécialisation sur les enjeux environnementaux afin de continuer cette dynamique qu'ils ont lancée. Rappelons que ce concours a été lancé en juin 2018, à l'occasion de la semaine de la diplomatie climatique. Les principaux thèmes qui ont été traités sont la préservation de la biodiversité, notamment animale et végétale ; l'environnement et le changement climatique lié à la pollution; la gestion des déchets d'une manière générale; les nuisances sonores et la préservation des forêts. Des critères de sélection ont été mis en compte, à savoir la forme, la clarté, la lisibilité, le respect de standard des qualités journalistiques, la rigueur dans l'analyse, la cohérence et la maîtrise du sujet, l'objectivité de traitement de l'information, la pertinence des sources. Notons qu'un autre concours, « prix Lorenzo-Natali », vient d'être lancé par l'UE.

Rosalie Bindika

FOIRE « DJOKA PE OUESSO

Les préfets du Kouilou et de Pointe-Noire invités à y prendre part

L'annonce a été officiellement faite par le président du comité d'organisation de l'événement, Léonidas Carel Mottom Mamoni, à l'occasion des retrouvailles qui se sont déroulées, le week-end dernier, dans la capitale économique.

Expliquant le sens de la rencontre, Léonidas Carel Mottom Mamoni a signifié qu'il avait fait le déplacement de la ville côtière pour remettre officiellement aux deux préfets l'invitation à la foire culturelle et sportive « Djoka pe Ouesso », une expression de l'ethnie Bakouelé, dans le département de la Sangha, qui signifie « Allons à Ouesso ». Ce projet est, selon l'orateur, une invitation lancée à l'endroit de la jeunesse congolaise afin qu'elle travaille pour briser les barrières ethniques départementales. En effet, pour Léonidas Carel Mottom Mamoni, il y a des jeunes à travers les départements du Congo qui ne sont jamais sortis de chez eux, pensant que la vie du Congo se limiterait seulement dans leurs milieux. Il s'agit donc de leur faire comprendre qu'en dehors de leurs départements, il en existe d'autres, notamment les Plateaux, la Sangha, la Likouala, le Niari, la Bouenza, la Lékoumou, la Cuvette, la Cuvette ouest, le Pool, le Kouilou, Brazzaville et Pointe-Noire. « «Djoka pe Ouesso» vise le rassemblement de l'ensemble



de la jeunesse congolaise. Ce projet est donc une invite à la jeunesse congolaise en vue de visiter et découvrir les vertus culturelles du département de la Sangha. En plus de la culture, nous inviterons à l'occasion de cette foire les délégations d'autres départements du Congo composées de groupes sportifs de ces départements. La République du Congo est unique et indivisible parce qu'il n'existe pas un Congo du nord face à un autre Congo du sud ou un Congo de l'ouest face à un autre Congo de l'est. Il existe seulement un Congo où les hommes et les femmes doivent se sentir solidaires orientés vers un destin commun », a-t-il rappelé. Pour leur part, Paul Adam Diboulou et Alexandre Honoré

de la jeunesse congolaise. Ce projet est donc une invite à la jeunesse congolaise en vue de visiter et découvrir les vertus culturelles du département de la Sangha. En plus de la culture, nous inviterons à l'occasion de cette foire les délégations d'autres départements du Congo composées de groupes sportifs de ces départements. La République du Congo est unique et indivisible parce qu'il n'existe pas un Congo du nord face à un autre Congo du sud ou un Congo de l'ouest face à un autre Congo de l'est. Il existe seulement un Congo où les hommes et les femmes doivent se sentir solidaires orientés vers un destin commun », a-t-il rappelé. Pour leur part, Paul Adam Diboulou et Alexandre Honoré

Séverin Ibara

MUSIQUE RELIGIEUSE

Un concert programmé à la paroisse Yindula

Prévu pour le 24 mars dans la paroisse de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) située à Makayabou 418 (arrondissement 5 Mongo Mpoukou), le spectacle initié par le chanteur Berger Dimina réunira plusieurs chorales de Pointe-Noire et aura comme invitée principale Ophélie Gely, une des plus grandes voix du gospel de la ville.

Le concert est destiné à rendre grâce à Dieu pour Yindula qui était autrefois une annexe de l'EEC et est devenue une paroisse depuis le 30 décembre dernier. Une grâce qui ne peut passer sous silence, a estimé Berger Dimina. « En tant que chanteur, nous avons apporté notre contribution. L'annexe est désormais une paroisse, nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu », a-t-il signifié. En effet, pour apporter la pierre à l'édifice,



Berger Dimina lors du concert pour les travaux de l'annexe Yindula/Adiac

Berger Dimina avait organisé, le 21 novembre dernier, un grand concert dont les fonds ont contribué aux travaux de construction de la paroisse. Autre raison de ce concert, c'est l'action de grâce à Dieu pour la réalisation de son premier album intitulé «7 victoires» qui a été bien accueilli par le public. Aussi a-t-il conseillé de « savoir reconnaître les bienfaits de Dieu et de lui rendre grâce ». Le concert devant avoir lieu en mars, considéré comme le mois de la femme, cette dernière sera à l'honneur. De ce fait, l'activité aura comme invitée principale Ophélie Gely, une des grandes chanteuses de gospel de la ville, actuellement

en tournée à l'extérieur du pays. Par ailleurs, parlant des femmes, Berger Dimina les a invitées à faire avec détermination et conviction ce qu'elles ont choisi comme activité. «Si tu as choisi de servir ou de chanter pour le Seigneur, de vendre au marché ou d'être journaliste, fais-le avec détermination et conviction», a-t-il conseillé. Outre Ophélie Gely, l'activité connaîtra aussi la participation de David Silouvangu, les chorales Kia et Yindula, la sous-section CBE de la paroisse Yindula et la chorale Temple. Le public aura encore la joie de retrouver Berger Dimina sur scène.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CONCERT DE REGGAE

Conquering Lions rugit à Dolisie

Le groupe a livré, il y a quelques jours dans la troisième ville du Congo, un spectacle exceptionnel qui a marqué les esprits de ceux qui en ont pris part.

Conquering Lions se produisait pour la première fois dans la ville de l'or vert, drainant un public nombreux. Le groupe originaire de Pointe-Noire a épaté plus d'un en interprétant des chansons issues du répertoire reggae des grands artistes qui ont marqué le temps. A un certain moment, le public a pensé suivre un concert du chanteur jamaïcain, Bob Marley, père du reggae, et son groupe les Wailers. Assumant son statut de véritable patron du reggae en République du Congo, Conquering Lions a convaincu qu'il était incontournable. Ses jolis titres et surtout ses véritables prouesses vocales ont permis au public d'atteindre le firmament. Dans cette euphorie où l'am-

bianche s'est vite installée, les guitares distillant des sons chaleureux aux consonances de la Jamaïque, Patrick Bikoumou, la

star du groupe, a posé sa voix éthérée sur le micro et offert au public de Dolisie une pépite de ses compositions qui seront,



Patrick Bikoumou pendant le concert/Adiac

d'ailleurs, reprises en chœur par la foule. Avec ses dreadlocks et une barbe grisaille, Patrick Bikoumou est un chanteur assez impressionnant, capable avec sa voix particulière d'allier à la fois une grande puissance un peu âpre et une sensibilité très tendre. Totalement acteur de ses chansons, il se prend au jeu et livre une prestation incroyable d'émotion. Dès lors, il lance le cri fétiche des rastas « Jah rastafari » et la salle l'ovationne à tout moment. Notons que pendant ce concert, la population dolisienne a vécu une ambiance chaude à la manière des fêtes jamaïcaines et probablement assez éloignée de leurs habitudes. Le groupe Conquering Lions a complètement réussi son pari, avec un show exceptionnel de haut niveau, exécuté de la plus belle manière.

Hugues Prosper Mabonzo

JUDO

La tutelle sanctionne la fédération nationale

Pour avoir engagé un bras de fer contre le comité de gestion de crise qu’il a mis en place, le ministère des Sports et de l’éducation physique a pris de sérieuses mesures contre la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécojuda), menaçant même de lui retirer l’agrément au cas où elle ne respecterait pas cette décision.

La Fécojuda récolte ce qu’elle a semé. Le ministère des Sports et de l’éducation physique a, en effet, décidé de suspendre ses relations avec elle pour une période maximale de six mois. Tel est le contenu de la décision n°0266/ Msep-cab du 21 février, signée par Hugues Ngouélondélé. La même décision précise que pendant cette période, le ministère des Sports et

de l’éducation physique suspend également son assistance financière, matérielle et en personnel d’appui. Tout le personnel qui était affecté à cette structure est donc immédiatement retiré et la Fécojuda est interdite d’organiser des manifestations et compétitions nationales à caractère officiel. « *La Fécojuda est interdite de se produire dans toutes les installations et équi-*

pements sportifs de l’Etat sur toute l’étendue du territoire », indique la décision qui martèle : « *la Fécojuda doit sous huitaine, à compter de la signature de la présente, restituer tout le matériel didactique et sportif mis à sa disposition par le ministère des Sports et de l’éducation physique* ».

Il lui est aussi imposé une interdiction formelle de représenter le Congo dans toutes les manifestations et compétitions internationales. « *La Fécojuda dispose d’un délai de six mois à compter de la date de signature de la présente décision, pour régulariser sa situation en organisant une assemblée générale électorale extraordinaire ; passé ce délai, la fédération s’expose au retrait de l’agrément accordé par le ministère en charge*

des sports », souligne la décision. Le directeur de cabinet, le directeur général des Sports et le président du Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) ont été chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution de cette décision. En rappel, le 28 mai 2018, le ministère des Sports avait mis en place à la fois un comité de gestion de crise de judo et un comité de normalisation. Le comité de gestion est dirigé par Jean Nganga, le conseiller aux Sports du ministre. Brice Merlun Lepébet (directeur général des Sports), Hilaire Toualani Ngouari (représentant du Cnosc), Aya Caloger (représentant du comité de normalisation) et Marien Ikama (président de la Fécojuda) composent ce comité avec pour mission de préparer l’assemblée générale élec-

tive. Mais Marien Ikama avait saisi la Chambre de conciliation d’arbitrage et de sports pour contester l’existence du comité de normalisation, sans avoir eu gain de cause. Lors d’un conseil fédéral tenu le 15 février, il a décidé de radier Aya Caloger et Francis Ata avant de dénoncer les interférences de la direction générale des Sports dans le fonctionnement de la fédération. Pire encore, la Fécojuda avait décidé d’organiser son assemblée générale dans un délai de trois mois sans tenir compte des propositions du ministère des Sports et de l’éducation physique. Se trouvant aujourd’hui coincée, la Fécojuda n’a plus d’autres options que de se plier à la décision de la tutelle sinon elle perdra l’agrément qui lui a été accordé par l’Etat. Affaire à suivre.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 2

L’As Vegas prend la tête du groupe B

L’équipe se place au premier rang de son groupe avec quatre points, après sa victoire (2-0) face à As Elbo, lors de la deuxième journée.

La prodigieuse équipe d’As Vegas a fait une bonne opération, le 22 février, au stade Alphonse-Massamba-Débat, en venant à bout de son adversaire. Au terme d’une première mi-temps tumultueuse, c’est finalement à l’entame de la seconde que le champion du département de Brazzaville (2017-2018) a étalé son jeu, mettant en difficulté As Elbo. Profitant d’une erreur défensive, Urnel Boudoungou a ouvert le score à la 52e min, avant de doubler la mise à la 87e. « *Le match était intéressant, chacun de nous a fait le maximum, voilà pourquoi nous sommes victorieux. Nous devons faire encore plus d’effort puisque cette année, nous jouerons la coupe du Congo* », a indiqué le butteur. Dans les précédentes rencontres de ce groupe, Saint-Michel de Ouenzé (2e) a battu As Kimbonguila (3-1). L’Olympic club de Brazzaville s’est imposé face à Yaba Sport (1-0). Grâce à cette victoire, il se place à la troisième place juste avant Yaba Sport. Comme dans le groupe A, ces différentes rencontres ont bouclé la deuxième journée du championnat dans la zone A (Brazzaville-Pool). La troisième journée sera disputée dans les tout prochains jours, au stade Alphonse-Massamba-Débat.

R.Ng.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France



Brice Samba s’impose face à Dossevi, mais s’inclinera quelques minutes plus tard sur un ultime coup-franc de Gradel (Pascal GUYOT/AFP)

Ligue 1, 26^e journée

Caen a longtemps cru remporter sa deuxième victoire à l’extérieur de la saison. Mais les Toulousains ont finalement égalisé à la 91e, privant les Normands de deux précieux points dans l’optique de la course au maintien. Dans les buts, Brice Samba a maintenu son équipe à flot avec des arrêts aux 21e, 32e, 40e, 50e et 86e. Sauvé par son poteau à la 85e, il doit finalement courber l’échine sur un ultime coup-franc de Gradel. Dans l’entrejeu, Prince Oniangue n’a pas économisé ses forces, mais sans peser. Tout juste revenu de blessure, le capitaine normand ne semble pas avoir récupéré toute sa condition physique. La veille, Dijon, autre équipe mal classée, s’était inclinée face à Saint-Etienne (0-1). Sans Arnold Bouka Moutou, touché au mollet. Sans Bryan Passi, non retenu, Montpellier est corrigé à domicile par le promu rémois (2-4). Nîmes est fessé au Parc des Princes par le PSG (0-3). Titulaire, Faitout Maouassa a fait ce qu’il a pu dans son couloir gauche face au tandem Nkunku (un but une assistance)-Mbappé (doublé). Sans Jordi Mboula, convalescent, ni Han Noah Massengo, non retenu, Monaco bat Lyon (2-0). L’ASM, fort de son mercato d’hiver, prend désormais ses distances avec la zone rouge (16e avec 25 points). Où restent embourbés Caen, 18e, et Dijon, 19e, avec 20 points chacun.

Camille Delourme

VOLLEYBALL

La DGSP qualifiée pour le championnat d’Afrique des clubs champions

L’équipe des dames de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP), au Congo, ainsi que la Loi et Canon de la République démocratique du Congo (RDC) représenteront la zone 4 à la compétition qui se disputera en Egypte.

Le championnat d’Afrique des clubs champions de volleyball se déroulera, du 14 au 16 mars au Caire, la capitale égyptienne. Les trois clubs ont obtenu leurs tickets lors du tournoi international amical organisé par la Fédération congolaise de volleyball, en partenariat avec la DGSP à Brazzaville. Selon les organisateurs, ce tournoi qui s’est achevé le 25 fé-

vrier, au gymnase Henry-Elen-dé, était non seulement une occasion pour identifier les athlètes mais aussi une manière de mettre en avant les infrastructures sportives érigées à Brazzaville. Le président de la Fédération congolaise de volleyball, Jean-Claude Mopita, pense que ces trois clubs vont dignement représenter la zone 4. « *Il nous fallait une occasion*

pour bien préparer ces équipes, d’où l’organisation de ce tournoi international challenge DGSP. Ce tournoi donne l’occasion à deux équipes de la RDC et une du Congo à mieux se préparer. Nous avons des installations, elles doivent être mises à contribution pour la préparation des athlètes », a-t-il indiqué. Au sortir de ce tournoi, le secrétaire général de la DGSP, François Elion Ndouniama, a félicité les athlètes pour leur dynamisme.

Rude Ngoma, stagiaire

LITTÉRATURE

« Moi, président ! », bientôt disponible dans les librairies

Publié aux éditions L’Harmattan Congo, le 18 février, le recueil de sept nouvelles de Destinée Hermella Doukaga constitue une somme d’interpellations aux droits et devoirs de chaque citoyen.

À travers les quatre-vingt-dix-huit pages de l’ouvrage, l’auteure braque une caméra sur des faits sociaux et politiques très saisissants qui semblent très proches de la réalité, bien que fictionnels. Ce recueil de nouvelles se décline sur un ton à la fois humoristique que satirique qui s’articule autour de la perpétuelle problématique de la méchanceté de l’homme face à l’homme. D’après la vision de l’auteure, il n’est pas rare de constater, dans nos sociétés, que toute personne qui dirige est souvent confrontée à plusieurs types d’oppositions, quelquefois non fondées. De la simple



jalousie à la pure méchanceté, ce livre est un appel à la conscientisation des uns et des autres sur ce qui constitue la base d’un vivre-ensemble harmonieux. Destinée Hermella Doukaga est active dans le monde politique et occupe le poste de ministre de la Jeunesse et de l’éducation civique depuis 2016. Elle a déjà publié deux romans et deux recueils de poèmes. «Moi, président !» est son cinquième ouvrage. Disponible actuellement en ligne, sa présentation officielle au grand public aura lieu en mars.

Merveille Atipo (stagiaire)